

**PROGRAMME DE COOPERATION  
FAO/GOUVERNEMENTS  
République Démocratique du Congo  
Ministère du Développement rural**

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE  
L'HORTICULTURE URBAINE ET PERI URBAINE**

**HUP-Phase II**

**GCP/DRC/028/BEL**

**RAPPORT D'EVALUATION**

**Juillet 2007**

## Remerciements

La mission d'évaluation<sup>1</sup> du projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine a bénéficié de l'entière collaboration des autorités et des services techniques.

M. Le Ministre du Développement Rural, M. Charles Mwando Nsimba rencontré en aparté lors de l'atelier sur l'horticulture urbaine et péri urbaine en République Démocratique du Congo (tenu le 24 mai 2007 à Kinshasa) ainsi que M. Le Gouverneur de la ville de Kinshasa, M. André Kimbuta, ont manifesté une profonde satisfaction en ce qui concerne les activités du projet et l'intérêt du Royaume de Belgique à financer de tels projets.

M. Philip Heuts, Conseiller de la Représentation du Royaume de Belgique auprès de la FAO ainsi que Mme Dominique DiBiase, chargée de programme auprès du Département de la Coopération technique (FAO) ont insisté sur la nécessité d'inscrire l'éventuelle troisième phase du projet HUP dans la stratégie de développement agricole de la RDC. Nos plus sincères remerciements vont à M. Wilfried Baudoin (Groupe des cultures horticoles, FAO) pour nous avoir fait part de son expérience dans le domaine de l'horticulture urbaine et Péri urbaine. Nous remercions également M. Ne Bambi Lutaladio (Groupe des cultures horticoles, FAO), M. Daniel Shallon (PBEE, FAO) et Mme Tullia Aizzi (PBEE, FAO) pour leurs commentaires et orientations.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. Gana Diagne qui a mis à notre disposition tous les moyens nécessaires pendant notre séjour en République Démocratique du Congo et qui a enrichi les discussions par ses commentaires lors de la réunion de restitution tenue à Kinshasa.

Nous remercions particulièrement M. Israel Nyamugwabiza, Directeur du SENAHUP et Coordinateur National du projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine. M. Nyamu a, notamment, apporté à la mission d'évaluation nombre

---

<sup>1</sup> Ce rapport a été rédigé par Rym Ben Zid, Consultante internationale et Chef de mission, Théodore Babone, Consultant national chargé des aspects fonciers et institutionnels, Rémi Nono-Womdim, Consultant international chargé des aspects techniques et Alphonse Masamuna, Consultant national chargé des aspects reliés à la Coopération.

d'éléments qui ont contribué à approfondir notre analyse. Nous lui sommes gré de sa disponibilité.

Notre reconnaissance va aux équipes de terrain du projet et particulièrement aux Conseillers HUP et aux experts qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous expliquer et présenter de manière détaillée tout le processus de mise en œuvre du projet.

Nous remercions tous les bénéficiaires que nous avons rencontré pour leur disponibilité et, notamment, les 'mamans' qui ont donné de leur temps pour se déplacer et venir nous rencontrer à Lubumbashi et à Kinshasa, la mission n'ayant pu se rendre à Likasi et Mbanza Ngungu, pour raison de sécurité. Notre profonde reconnaissance va également aux responsables de la plate forme des maraîchers de Lubumbashi.

Enfin merci à l'équipe de la Coordination Technique du Projet, M. Bruno Telemans et ses collaborateurs, pour avoir donné beaucoup de leur temps et de leur expérience à la mission. Nous les remercions d'avoir mis à notre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne conduite de nos travaux.

## Index

BMH : Bureau Municipal de l'Horticulture  
CATVK : Centre Agronomique Vétérinaire Tropical de Kinshasa  
CCLF : Coopérative de Commercialisation des Légumes Frais  
CMC : Comité Municipal de Concertation  
Comalu : Comité des Maraîchers de Lubumbashi  
Copaco : Coopérative d'approvisionnement et de consommation  
CTB : Coopération Technique Belge  
CTP : Conseiller Technique Principal  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FHF : Filiaire Horticole de micro Finance  
HUP : Horticulture urbaine et péri urbaine  
INERA : Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PPI : Production et Protection Intégrées  
SENAHUP : Service National pour le Développement de l'Horticulture Urbaine et Péri Urbaine  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## Sommaire

1. Résumé.....	11
2.Introduction.....	16
3. Les objectifs du projet.....	17
3.1. Objectif global .....	17
3.2. Les objectifs immédiats .....	17
4.Evaluation de la conception du projet.....	17
5. Evaluation de la pertinence du projet.....	18
5.1. Evaluation du montage institutionnel .....	18
5.2. Evaluation du partenariat .....	19
6. Evaluation de la réalisation/suivi du projet.....	19
6.1. La stratégie de mise en œuvre.....	19
6.2. La réalisation/suivi des activités .....	21
6.2.1. Les activités reliées à l'objectif n°1 ou sécurisation des ressources (terre, eau).....	21
6.2.1.1. Résultat R.1.1. : Les sites de production horticoles et péri urbains sont répertoriés.....	21
6.2.1.2. Résultat R.1.2. : Les groupes cibles sont identifiés et reconnus .....	21
6.2.1.3. Résultat R.1.3. : L'accès des associations à l'exploitation des terres horticoles est sécurisé .....	22
6.2.1.4. Résultat R.1.4. : Les ressources de base (sites de production, eau d'irrigation) sont potentialisées.....	24
6.2.1.5. Résultat R.1.5. : Les ressources en eau de qualité sont gérées de manière durable.....	25
6.2.2. Les activités reliées à l'objectif n° 2 ou sécurisation d'une production horticole durable de qualité.....	25
6.2.2.1. Résultat 2.1 : Les bases techniques PPI requises pour l'intensification et la diversification des productions horticoles de qualité sont établies/adaptées et adoptées .....	25
6.2.2.2. Résultat 2.2 : Les animateurs, les services techniques et les producteurs sont formés à l'approche Ecole au Champ et aux pratiques PPI .....	27
6.2.2.3. Résultat 2.3. Les options techniques PPI sont élargies et capitalisées .....	28
Ville.....	29
6.2.2.4. Résultat 2.4. Des microréalisations sont mises en œuvre .....	29
6.2.2.5. Résultat 2.5. Des micro-entreprises parrainées par des groupements de producteurs sont établies .....	30
6.2.3. Les activités reliées à l'objectif n°3 ou sécurisation de l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires.....	31
6.2.3.1. Résultat 3.1. Les producteurs sont professionnalisés et leurs associations structurées .....	31
6.2.3.2. Résultat 3.2. La concertation de l'HUP est assurée/renforcée.....	32
6.2.3.3. Résultat 3.3. Le réseau national de coordinations urbaines pour le développement de la filière HUP est renforcé .....	33
6.2.3.4. Résultat 3.4. Les caisses de micro crédit horticole, auto gérées par les associations, sont promues .....	33

6.2.3.5. Résultat 3.5. Les réseaux de commercialisation des associations de producteurs horticoles, y compris les infrastructures et la labellisation des produits sont améliorés .....	35
Les activités reliées au résultat 3.5. ont été réalisées de manière incomplète. Durant la première phase, 3 marchés ont été construits à Lubumbashi.....	35
7. Evaluation de la gestion du projet.....	35
7.1. Au niveau des villes et de la Coordination technique.....	35
7.1.1. Le système de suivi-évaluation.....	35
7.1.2. Elaboration d'outils d'aide à la décision.....	36
7.1.3. Appréciation de la programmation des activités.....	37
7.2. Gestion financière du projet.....	37
7.2.1. Modalités de gestion financière .....	37
7.2.2. Allocation différenciée des ressources financières .....	37
8. Evaluation de l'impact du projet.....	40
8.1. Evaluation des effets globaux du projet.....	40
8.1.1. Garantie temporaire de l'exploitation de la terre .....	40
8.1.2. Augmentation de la production de légumes.....	40
8.1.3. Extension des superficies consacrées aux cultures maraîchères.....	40
8.1.4. Apparition de nouveaux maraîchers .....	43
8.1.5. Création d'opportunités d'emploi .....	43
8.1.6. Augmentation des revenus des bénéficiaires .....	43
8.1.7. Capitalisation de l'épargne .....	44
8.1.8. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des femmes .....	44
8.1.9. Renforcement des capacités des experts nationaux .....	44
8.2. Evaluation des effets de la stratégie adoptée .....	45
8.3. Evaluation des impacts/effets des activités.....	45
8.3.1. Les activités reliées à l'objectif n°1 ou sécurisation des ressources (terre, eau).....	45
8.3.2. Les activités reliées à l'objectif n° 2 ou sécurisation d'une production horticole durable et de qualité.....	45
8.3.2.1. La diversification des systèmes de culture.....	45
8.3.2.2. L'intensification des systèmes de culture .....	46
8.3.2.3. La diminution de la pénibilité du travail.....	46
8.3.2.4. Amélioration de la gestion de la fertilité.....	46
8.3.2.5. Amélioration de la qualité du produit .....	47
8.3.2.6. Amélioration de la technicité des différents acteurs .....	47
8.3.2. Les activités reliées à l'objectif n°3 ou sécurisation de l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires.....	47
8.3.3.1. Renforcement des capacités des associations .....	47
8.3.3.2. Emergence de plate formes de producteurs .....	48
8.3.3.3. Renforcement de la dynamique de concertation à la base .....	49
9. Appréciation de la durabilité des effets du projet .....	49
10. Recommandations.....	49
10.1. Recommandations générales.....	49
10.2. Recommandations spécifiques par partie.....	50
10.2.1. Pour le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.....	50
10.2.2. Pour la FAO .....	51
10.2.3. Pour le bailleur de fonds .....	54
11. Leçons apprises .....	55

Annexes.....56

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre total d'associations identifiées par type de site et nombre d'associations reconnues par type de site .....	22
Tableau 2 : Proportion des associations reconnues par type de sites par rapport aux associations identifiées.....	22
Tableau 3 : Nombre de sites sécurisés par ville par rapport aux sites répertoriés .....	23
Tableau 4 : Proportions des sites sécurisés par rapport aux sites répertoriés par ville	23
Tableau 5: Nombre de micro aménagements construits dans les différentes villes par rapport au nombre de micro aménagements prévus .....	25
Tableau 6 : Nombre d'écoles aux champs réalisées, nombre de bénéficiaires et nombre de thèmes couverts.....	27
Tableau 7 : Nombre de techniques identifiées, nombre de cartes PPI produites et distribuées, nombre d'introductions dans la base de données Hortivar.....	29
Tableau 8 : Nombre de micro réalisations financées par ville.....	30
Table 9 : Nombre de micro entreprises appuyées par le projet HUP (par ville).....	31
Tableau 10 : Proportion des femmes ayant bénéficié de formations (gestion, rentabilité des cultures, commercialisation) dans chaque ville.....	32
Tableau 11 : Nombre de réunions tenues par les CMCs et comités techniques dans chaque ville et nombre de dossiers traités.....	33
Tableau 12 : Nombre de micro caisses mises en place/ville, montant capitalisé, croissance du capital et nombre de micro caisses dont le nombre de membre a augmenté .....	35
Tableau 13 : Système d'information mis en place par le projet .....	36
Tableau 14 : Revenu mensuel moyen/maraîcher au début de la 2ème phase et revenu moyen/maraîcher dans la situation actuelle .....	44
Table 15 : Evolution de quelques indicateurs attestant du renforcement des associations .....	48



## Liste des diagrammes

Diagramme 1 : Dépenses globales du projet par poste principal (2005 et 2006) .....	37
Diagramme 2 : Allocation des ressources financières par ville .....	38
Diagramme 3 : Allocation des ressources financières par type d'activité au niveau de tout le projet .....	38
Diagramme 4 : Allocation des montants dépensés pour la mise en place des micro caisses par ville .....	39
Diagramme 5 : Allocation des montants dépensés pour la construction des micro aménagements par ville.....	39
Diagramme 6 : Périodes durant lesquelles surviennent la saison sèche (SS) et la saison des pluies (SP) pour chaque ville.....	41
Diagramme 7 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Kinshasa) .....	41
Diagramme 8 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Likasi).....	42
Diagramme 9 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Lubumbashi).....	42
Diagramme 10 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Kisangani).....	42

## Liste des annexes

Annexe 1 : Contexte.....	57
Annexe 2 : Liste des variétés à introduire et à tester avant diffusion .....	61
Annexe 3 : Termes de Référence de l'expert en technologie des semences.....	63
Annexe 4 : Termes de référence de la mission d'évaluation .....	65
Annexe 5 : Bibliographie .....	75
Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées .....	78

**Evaluation du projet d'appui au développement de  
l'horticulture urbaine et péri urbaine en République  
Démocratique du Congo**  
**(Kinshasa, Lumumbashi, Kisangani, Likasi, Mbanza Ngungu)**

**Rapport d'évaluation**

## **1. Résumé**

1. L'Objectif global du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines par l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité durable de produits horticoles frais tout au long de l'année, afin de diversifier l'alimentation, tout en créant des emplois et des possibilités de revenus en faveur des petits producteurs urbains et périurbains

Les objectifs spécifiques sont :

- la Sécurisation de l'accès aux ressources (terre, eau de qualité, ...),
  - la Sécurisation d'une production horticole durable de qualité et,
  - la Sécurisation de l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires.
2. Le Projet HUP est mis en œuvre conjointement par le Ministère du Développement Rural par le biais du Service National de l'Horticulture Urbaine et Peri Urbaine, le SENAHUP et La FAO et financé par le Royaume de Belgique.
  3. Le Projet est réalisé dans 5 villes : dans chaque ville, une équipe constituée de 1 Conseiller Horticole, de 3 spécialistes (horticulture, agro-économie et le cas échéant vulgarisation) (un cadre professionnel associé de la FAO à Kisangani) est chargée de sa mise en œuvre. Au niveau national, un coordinateur national (le Directeur du SENAHUP) et le Conseiller Technique Principal (FAO) chapeautent le dispositif.
  4. La conception ne comprend pas d'approche globale. Le projet est formulé pour répondre à l'accroissement de la population urbaine et réalisé dans une situation d'urgence. Il s'agit d'un projet répondant à un besoin partiel : il n'y a pas eu d'identification de besoins des bénéficiaires de manière exhaustive. Cependant, les trois objectifs spécifiques sont inter reliés et complémentaires.
  5. Les aspects techniques ont été prédominants dans la conception du projet, les aspects socio économiques au niveau des producteurs eux-mêmes notamment en terme d'identification des besoins et de la faisabilité socio économique des activités ont été peu pris en considération.

6. Les activités liées aux micro caisses sont inscrites dans l'objectif spécifique n° 3 alors que les micro caisses ont, principalement, servi à financer les crédits à la production : cela aurait été plus judicieux de les intégrer dans l'objectif spécifique n°2.
7. Grâce au projet, il y a eu émergence et renforcement du SENAHUP grâce aux activités réalisées dans le projet. La coordination conjointe des activités du projet par le CTP et le Coordinateur national (visites de suivi des sites éloignés de manière alternée) a été effective.
8. Le partenariat a été très peu développé compte tenu du contexte dans lequel ce projet s'est développé. Certains partenariats de fait se sont établis avec d'autres intervenants mais ils sont de portée limitée : par exemple à Kinshasa, l'ONG AgriSud a construit un ouvrage et le projet a fourni aux bénéficiaires des pompes à pédale.
9. Quelques synergies se sont établies localement notamment avec l'inspection de l'Agriculture les agents de l'inspection de l'Agriculture ont participé à certaines des activités du projet notamment à Kisangani.
10. La mise en œuvre du projet sur le terrain est fidèle au document du projet (Prodoc).  
La stratégie de mise en œuvre est une stratégie ascendante ayant privilégié la participation ( dans le cadre des activités écoles au champ, micro caisses, micro aménagements) des différents acteurs (associations...) et la concertation (CMC).
11. L'approche participative a été mise en œuvre de manière segmentée c'est-à-dire par objectif spécifique telle que présentée dans le cadre logique.  
Les résultats obtenus différenciés en fonction des sites du projet.
12. La chronologie de réalisation des activités est généralement assez satisfaisante (formation, expérimentation, mise en place de micro caisses...) et l'identification des actions critiques a été adéquate.  
Le niveau d'intégration des activités est satisfaisante.
13. Le projet a ciblé les bénéficiaires y compris les femmes : elles ont bénéficié de formations au même titre que les hommes, sont membres de micro caisses et ont bénéficié de micro crédits aux mêmes titres que les hommes.
14. La Sécurisation (garantie temporaire) des périmètres est temporaire : c'est la période de sécurisation nécessaire pour assurer la réalisation des activités du projet. Cette sécurisation est incomplète puisqu'elle n'a pas abouti dans la plupart des cas à l'obtention de certificats d'emphytéose/enregistrement (sauf dans trois cas à Likasi où la procédure va aboutir à l'obtention de tels certificats).
15. La conception des micro aménagements est inadéquate dans certains cas. Des contraintes (risque d'envasement) qui menacent la durabilité des micro aménagements n'ont pas été considérées.

16. Les résultats de la mise en place des écoles au champ sont encourageants. Cependant, le nombre réduit d'animateurs formés limite la participation effective de plus de bénéficiaires potentiels de l'approche Ecole au Champ . Il y a un intérêt de promouvoir une Ecole au champ dynamique (pour le transfert du savoir) devant permettre une plus grande vulgarisation des techniques PPI.
17. Les Thèmes proposés dans les Ecoles au Champ sont diversifiés et couvrent les différents volets de la production horticole (pépinière, plates bandes, repiquage, irrigation, fertilisation, contrôle des maladies et ravageurs, etc).
18. Par le biais de la mise en place des écoles au champ, du suivi apporté par les équipes du projet et des échanges initiés avec les bénéficiaires, le projet a permis l'adoption et la diffusion d'outils performants de vulgarisation, les cartes PPI. Un Guide pratique d'application de l'Ecole au Champ et des techniques PPI a été développé et diffusé. Cependant, le niveau technique de certains animateurs est insuffisant (horticulture). Les techniques de stockage, de conservation et de transformation ne sont pas maîtrisées. Il y a une interférence des opérations d'urgence notamment en terme d'approvisionnement en semences.
19. La Réalisation de l'activité de la mise en place des micro caisses et le suivi du micro crédit sont très différenciés en fonction du contexte : il y a un rythme inégal de développement des micro caisses. Cependant, le projet a développé des solutions adaptées dans certains cas (groupes solidaires à Kisangani et lignes de crédit attribuées aux associations et non aux ONGs) ce qui atteste de sa flexibilité. D'une manière générale, processus de mise en place des micro caisses est bien maîtrisé mais à l'amont la gestion du risque (inondations, ...) et l'analyse des cultures ou activités à développer ont été considérés de manière quelque fois insuffisante : le taux de recouvrement est, de ce fait, réduit, la progression du nombre de micro crédits attribués et les rotations sont lents.
20. Le Comité Municipal de Concertation a joué son rôle de concertation entre les différents acteurs. Le CMC est une structure adéquate car décentralisée et locale mais il y a une spécialisation des activités du CMC (horticulture).
21. L'appui aux associations par le biais des ONG (formation en gestion, mise en place des micro caisses, comptabilité) est satisfaisant mais la constitution de nouvelles associations dont l'objectif est de bénéficier des services du projet peut s'avérer éphémère.
22. Il y a eu renforcement des capacités des associations par le biais de la mise en place des micro caisses (gestion d'une activité financière commune répondant à un besoin identifié). Le fonctionnement des associations analysé par le biais de l'activité micro caisse est inégal : dans certaines micro caisses, le taux de recouvrement élevé et il y a plus d'une rotation/an ( dans ce cas, il y a adéquation entre le nombre de membres bénéficiaires et le montant disponible dans la micro caisse, il y a absence de contraintes de production) et dans d'autres cas, le taux de recouvrement est peu élevé et le nombre de rotations

est limité ( l' inadéquation entre le nombre de membres bénéficiaires et le montant disponible s'ajoute à des contraintes de production).

23. Il y a une bonne gestion des ressources financières du projet : le budget différencié par ville atteste de rythmes et de contextes différents , mais également d'un désir de se donner les moyens en temps de trouver les solutions les plus adaptées (exemple micro caisses à Kisangani).
24. La programmation est adéquate : elle a privilégié la réalisation d'activités clefs (sécurisation foncière micro aménagements, mise en place de micro caisses pour le financement de micro réalisations, mise en place des écoles au champs). La Gestion du projet a utilisé de manière optimale les ressources humaines et financières disponibles.
25. Le Projet a développé des outils de gestion adéquats. Le Système de suivi-évaluation est assez élaboré puisqu'il y a eu réellement élaboration d'un système de suivi/évaluation (situation de référence, calcul d'indicateurs d'impacts du projet, rapports d'avancement rédigés tous les trois mois) (6 mois contractuellement), Le Système de suivi des prix sur le marché, la présentation de ces prix dans des diagrammes mis à la disposition des maraîchers et le calendrier cultural (incluant fluctuations de prix et contraintes techniques) sont des outils d'aide à la décision à utiliser par les agriculteurs.
26. L'allocation des ressources financières est différenciée : Kinshasa et Lubumbashi restent les deux sites où le projet a alloué le plus de ressources financières (micro caisses, micro entreprises, micro aménagements) et à Kisangani le moins. Même dans les deux villes ayant bénéficié de la première phase (Kinshasa et Lubumbashi), les montants les plus importants sont alloués aux micro aménagements et aux micro caisses : cela signifie que même en deuxième phase, le projet a choisi d'investir massivement pour financer les activités de base pour consolider les résultats de la première phase. Dans les nouveaux sites, le rythme d'investissement est différent : le BMH de Mbanza Ngungu a été plus efficace en terme de mise en place de micro caisses alors que Likasi l'a été d'avantage dans la réalisation de micro aménagements.
27. Le projet a instauré une garantie temporaire de l'exploitation de la terre. Il y a eu augmentation de la superficie consacrée aux cultures maraîchères à la périphérie des villes, augmentation de la production de légumes et amélioration de la qualité bien que de manière différenciée selon le contexte et un approvisionnement plus régulier des marchés urbains et péri urbains. Il y a eu diversification de la production horticole avec notamment étalement de la période de production à la saison des pluies.
28. Le projet a contribué à augmenter les revenus des bénéficiaires. Il y a eu capitalisation de l'épargne dégagée suite à la réalisation des différentes activités et investissement de cette épargne dans des activités alternatives (élevage, commerce...). Il y a eu renforcement de la capacité des femmes dans tous les sites du projet. Il y a eu renforcement des capacités des experts nationaux rattachés aux BMHs.

29. Grâce à la structuration et au renforcement des associations, il y a eu émergence de plate formes de producteurs à Lubumbashi et Likasi. La profession s'est organisée notamment à Lubumbashi : il y eu structuration de la filière et création de structures proposant des services répondant à des besoins concrets de différente nature aux associations de producteurs (Copaco, FHF, CCLF).
30. Il y a eu renforcement de la dynamique de concertation au niveau local (CMC) pouvant rentrer dans le cadre de la politique de décentralisation prônée par le Gouvernement.
31. La mission préconise le financement d'une troisième phase. La stratégie de mise en œuvre à déployer durant la troisième phase doit s'attacher à l'objectif global du projet.
32. Il est clair, d'après l'analyse financière, que les acquis du projet doivent être consolidés dans les nouvelles villes (Likasi, Mbanza Ngungu et Kisangani) par le biais de l'organisation effective de la profession. Il serait opportun d'envisager des objectifs spécifiques pour la réalisation du projet dans le cas de Lubumbashi dans le cadre de la 3ème phase (appui à la filière). Cependant, si on multiplie le nombre de villes, il y a un risque d'éparpillement des efforts et des ressources financières.
33. Les principales recommandations à la FAO sont :
  - a. Lancer une étude de diagnostic d'évaluation des besoins en terme de développement d'horticulture urbaine et péri urbaine au niveau national (par province),
  - b. Formuler un projet de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine incluant les différentes composantes de la diversification (incluant l'élevage, la pisciculture),
  - c. Réaliser un diagnostic participatif global dans lequel tous les besoins des populations seraient répertoriés et hiérarchisés (synergie),
  - d. Etudier la faisabilité socio économique et technique des activités en amont,
  - e. A l'occasion de la réalisation du diagnostic participatif global, développer des partenariats y compris avec l'État congolais (et autres bailleurs) qui pourrait prendre en charge certaines des actions identifiées et,
  - f. Appuyer le SENA HUP pour capitaliser l'ancrage institutionnel pour qu'il prenne la relève après la fin du projet (formation, moyens matériels).
34. Les principales recommandations au bailleur de fonds sont :
  - a. Financer la phase III du projet afin de consolider les acquis de la deuxième phase et financer l'extension des activités du projet dans les villes de Bukavu et Goma,
  - b. Assister le projet à trouver des financements auprès d'autres bailleurs potentiels et,

- c. Participer à la relance des activités de recherche et développement de l'Horticulture en République Démocratique du Congo.

35. Les principales recommandations de la mission à la République Démocratique du Congo sont :

- a. Élaborer une politique de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine qui serait le cadre global de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine en République Démocratique du Congo,
- b. Inscrire un plan directeur de l'horticulture dans la politique de relance de l'agriculture nationale,
- c. Appliquer le cadre législatif pour la sécurisation foncière et veiller à la production de documents officiels (certificats) attestant du droit de propriété,
- d. Réaliser une étude sur la Gouvernance foncière,
- e. Actualiser les plans d'aménagement des villes dans l'objectif de répertorier les zonings horticoles,
- f. Allouer une part du budget de l'Etat à des investissements complémentaires pour financer certaines actions qui seront identifiées,
- g. Œuvrer à la mise en œuvre de la politique de décentralisation et inscrire les CMC (organe de concertation multi sectoriel) (existant déjà) dans l'organigramme à venir et,
- h. Créer un Institut de formation d'ingénieurs/techniciens horticoles.

## 2.Introduction

Le projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine (2<sup>ème</sup> phase) vient compléter une série d'expériences initiées et réalisées depuis les années 1970 en République Démocratique du Congo dans le domaine de l'horticulture urbaine et péri urbaine. Sur la base d'une étude sur les systèmes de production urbains et péri urbains réalisée par la FAO en 1996, il y eu formulation d'un projet d'appui au développement de l'agriculture urbaine et péri urbaine. Il se justifiait par le fait de l'augmentation de la population résidant dans les villes suite à l'exode rural massif généré par les différentes crises qu'a traversé le pays et de ce fait de la demande croissante en produits maraîchers dans ces nouvelles mégalo-poles. Ce projet fut réalisé conjointement par le Gouvernement Congolais et la FAO et financé par la Coopération Belge. Le projet fut réalisé lors de sa première phase dans les deux villes de Kinshasa et Lubumbashi. Ses objectifs premiers étaient d'appuyer les maraîchers pour l'accès à la terre et à l'eau, de renforcer leurs capacités, y compris institutionnelles, pour leur permettre de produire des fruits et légumes.

L'évaluation de la 1<sup>ère</sup> phase confirma la pertinence et l'efficacité du projet et recommanda le financement d'une deuxième phase. En plus des objectifs initiaux qui restaient valables, la deuxième phase se donna comme objectifs supplémentaires la production de produits maraîchers de qualité et la professionnalisation des acteurs/maraîchers. Le projet fut, de surcroît, étendu à deux autres villes : Mbanza Ngungu dans la Province du Bas Congo et Likasi dans la Province du Katanga.



*Le contexte du projet et les caractéristiques du pays sont présentés de manière détaillée à l'annexe 1.*

### **3. Les objectifs du projet**

#### **3.1. Objectif global**

L'objectif global du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines par l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité durable de produits horticoles frais tout au long de l'année, afin de diversifier l'alimentation, tout en créant des emplois et des possibilités de revenus en faveur des petits producteurs urbains et périurbains

#### **3.2. Les objectifs immédiats**

Les objectifs immédiats du projet sont au nombre de 3 :

- Sécurisation de l'accès aux ressources (terre, eau de qualité, ...)

Assurer l'accès continu des producteurs /groupements aux ressources naturelles de qualité, comme base de la production horticole durable en zone urbaine et périurbaine.

- Sécurisation d'une production horticole durable de qualité.

Mettre en œuvre le référentiel technique PPI (Production et Protection Intégrées) en vue d'intensifier, de diversifier et d'étaler la production horticole de qualité.

- Sécurisation de l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires.

Professionaliser les producteurs/associations et consolider les ancrages institutionnels de l'HUP au niveau local/municipal et national pour un développement durable.

### **4. Evaluation de la conception du projet**

L'objectif global du projet est clair. L'augmentation de la production maraîchère a pour but d'une part, d'augmenter le revenu des maraîchers et, d'autre part, à approvisionner les villes en produits maraîchers.

Les objectifs spécifiques sont complémentaires et inter reliés. Ils ont été formulé dans un ordre logique et chronologique adéquat : pour sécuriser une production de qualité (objectif spécifique n°2), il est nécessaire de sécuriser au préalable les ressources naturelles (terre et eau) (objectif spécifique n°1). Pour sécuriser la

professionnalisation des acteurs (objectif spécifique n°3), il est nécessaire au préalable de sécuriser la production de qualité (objectif spécifique n°2)

Cependant, dans le cadre logique, il apparaît que l'analyse des besoins se fait à différents niveaux :

- Au niveau de l'activité 1.2.1. : il y a analyse de manière participative des contraintes majeures (techniques, gestion, etc....) et des potentiels (ressources, techniques, organisations des exploitations horticoles du groupe cible,
- au niveau de l'activité 2.1.2 : dans le cadre de l'école au champs, il y a un inventaire en continu des problèmes et opportunités techniques prioritaires et identification des options techniques potentielles,
- au niveau de l'activité 2.4.1. : il y a analyse des besoins et priorités spécifiques des groupements/associations de producteurs tant au niveau production que de la commercialisation et,
- au niveau de l'activité 3.4.1. : il y a auto-analyse des besoins et priorités financières/matérielles spécifiques des groupements de producteurs.

Cette analyse des besoins à différents niveaux risque de diminuer le niveau d'intégration des actions. Cela pourrait limiter l'expression des effets des actions du projet. Il s'agit d'une conception un peu techniciste, puisqu'elle privilégie, à une certaine étape l'identification des besoins en terme de choix des techniques horticoles, puis à une autre étape l'identification des besoins en terme de choix de techniques d'irrigation sans considérer que les deux aspects sont reliés et inter dépendants.

Le projet, tel qu'il est conçu, est un projet de développement de l'horticulture. Dans le diagnostic de la situation actuelle établi dans le document du projet, l'élevage n'est pas mentionné. Il y a très peu d'indication sur la situation de l'élevage chez les bénéficiaires potentiels : les cultures horticoles sont des cultures intensives et que la reproduction de la fertilité des sols, souvent problématique, est déterminante pour assurer la durabilité de l'activité horticole.

## **5. Evaluation de la pertinence du projet**

Le projet est pertinent puisqu'il apporte des réponses à des besoins existants : il se donne pour objectifs d'une part de contribuer à la génération de revenu pour les petits maraîchers et d'autre part, de contribuer à l'approvisionnement des grandes villes en légumes.

### **5.1. Evaluation du montage institutionnel**

Le projet est réalisé conjointement par le Senahup (Ministère du Développement Rural) et la FAO. Une collaboration étroite a été développée depuis la première phase du projet entre les deux institutions. Au niveau central, le projet est piloté conjointement par le Directeur du Senahup qui est aussi le Coordinateur National du projet et le Conseiller Technique Principal (FAO). La coordination du projet est d'ailleurs logée dans les locaux du SENAHUP à Kinshasa Au niveau des villes, le projet est mis en œuvre par les Bureaux Municipaux de l'Horticulture, émanations du SENAHUP.

Les rapports d'état d'avancement semestriels élaborés par les BMH sont adressés au Coordinateur national au même titre qu'au CTP. Il y a une bonne circulation de l'information. De plus, compte tenu de la distance entre les différents sites du projet, un suivi alterné de la mise en œuvre des activités a été mis en place : le CTP et le Coordinateur national visitent les sites du projet à tour de rôle pour assurer le suivi de la réalisation des activités. Le coordinateur national du projet a fait preuve d'un engagement et d'une motivation louables pour assurer la bonne marche des opérations.

## **5.2. Evaluation du partenariat**

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, un partenariat a été établi avec des ONG. Ces dernières ont été chargées de la mise en place des micro caisses (validation du choix des associations bénéficiaires, appui à la création des différents comités au sein de l'association, formation en gestion). Le choix des ONG partenaires a été adéquat. D'ailleurs, la collaboration avec certaines d'entre elles s'inscrit dans la durée : le projet collabore avec ADECOM (Kinshasa) depuis le début de la première phase.

Dans le document du projet, il était prévu des partenariats avec d'autres institutions comme l'INERA. Il s'est avéré que ces partenariats ont été inopérants notamment en terme de Recherche Développement. L'INERA, au niveau central, a seulement contribué à l'alimentation de la base Hortivar.

L'absence de partenariat de fait avec les autres services techniques du Ministère de l'Agriculture est problématique : au sein du projet, il y avait des besoins en expertise nationale notamment en terme de construction d'ouvrages (micro aménagements). Le projet a recruté pour la réalisation de cette activité un consultant national et à un consultant international.

Quelques partenariats établis avec certaines ONG étrangères (Agrisud) bien que de portée limitée peuvent être exploités dans l'avenir : ainsi, des ressources pourraient être mobilisées par le projet au travers de ce type de partenariat pour le financement d'activités complémentaires aux activités réalisées par le projet. Un partenariat a été mis en place, récemment, avec le CATVK : bien que récent, ce partenariat a eu un impact sur le développement de la culture de la pomme de terre à Mbanza Ngungu.

## **6. Evaluation de la réalisation/suivi du projet**

### **6.1. La stratégie de mise en œuvre**

La stratégie de mise en œuvre du projet sur le terrain est restée fidèle au document du projet.

La stratégie de mise en œuvre du projet a privilégié l'utilisation de l'approche participative pour l'établissement des diagnostics participatifs ayant pour objectif l'identification des problèmes et le dimensionnement des activités à réaliser (écoles au

champ et micro aménagements). De même, la stratégie a privilégié la concertation entre les différents acteurs non seulement pour la sécurisation des périmètres (au sein du CMC et comités techniques) mais également au sein des associations lors de la mise en place des micro caisses.

La stratégie d'intervention du projet est tout a fait adaptée au contexte dans lequel le projet a été réalisé (situation de post conflit). Le fait que le projet ait réalisé ses activités à la base (associations de maraîchers, Comité Municipal de Concertation) a été un élément déterminant dans la réussite de l'intervention.

La stratégie d'intervention du projet présente différents niveaux :

- le projet est intervenu dans de nouveaux périmètres dans de nouvelles villes (par rapport à la première phase) et,
- le projet est intervenu dans de vieux et nouveaux périmètres dans les villes déjà couvertes par la première phase. Le projet a choisi de continuer à intervenir dans les périmètres dans lesquels, il était intervenu durant la première phase.

Les résultats obtenus sont, de ce fait, très différenciés et varient de manière significative en fonction des périmètres où on intervient. Il apparaît clairement que les critères de choix des périmètres n'ont pas été considérés de manière exhaustive : le projet a privilégié le fait qu'il existait sur le périmètre un groupe d'associations reconnues, prêtes à mettre en place une micro caisse. La faisabilité agro socio économique des activités proposées par le projet selon les caractéristiques des exploitations et des systèmes de production (superficie, pression démographique, accès au marché, disponibilité en intrants...) a été prise en compte de manière limitée. Ainsi, le choix des périmètres apparaît, dans certaines situations, comme non raisonné.

Dans certains périmètres, les effets du projet sont minimes à cause de l'existence d'une multitude de contraintes : forte pression sur le foncier, pas d'accès au marché, proximité de la ville. Le projet dans ce cas apparaît comme un projet de lutte contre la pauvreté malgré l'objectif global.

La distance à la ville est déterminante dans le choix des périmètres notamment dans les grandes villes : il y a une forte pression sur le foncier dans les périmètres proches des villes à cause de la compétition urbanisation/agriculture. La pression devient moins forte au fur et à mesure qu'on s'éloigne des villes : il y a donc plus de sécurité au niveau du foncier.

La chronologie de réalisation des activités est généralement assez satisfaisante (formation, expérimentation, mise en place de micro caisses...). Les activités critiques ont été identifiées au préalable et réalisées au moment opportun.

L'intégration des activités est satisfaisante.

Le fait que le projet intervienne auprès d'associations reconnues et n'a pas privilégié d'intervenir auprès de bénéficiaires individuels (sauf dans certains cas particuliers) est très judicieux car le renforcement de ces associations et leur évolution vers des réseaux de producteurs est le meilleur moyen de pérenniser les acquis de telles interventions.

Le projet a essayé d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et notamment les experts (au nombre de 3 ou 4 au niveau de chaque BMH) pour intervenir dans un grand nombre de périmètres. Ainsi, le nombre d'écoles au champ mises en place a été élevé comme dans le cas à Mbanza Ngungu. Concrètement, cela signifie qu'un grand nombre d'animateurs a été formé dans des groupes dépassant 20 personnes : de ce

fait, la formation n'a pas, dans certains cas, atteint les objectifs escomptés et la maîtrise du concept de l'école au champ par les animateurs n'a pas été optimale.

## **6.2. La réalisation/suivi des activités**

### **6.2.1. Les activités reliées à l'objectif n°1 ou sécurisation des ressources (terre, eau)**

#### **6.2.1.1. Résultat R.1.1. : Les sites de production horticoles et péri urbains sont répertoriés** au niveau des plans d'aménagement municipaux

Les sites de production horticoles et péri urbains ont été répertoriés dans les différentes villes où le projet intervient. Des cartes de localisation des différents périmètres répertoriés dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani ont été établies. L'équipe du projet se propose d'établir dans un futur proche les mêmes cartes pour les villes de Likasi et Mbanza Ngungu. L'établissement de ces cartes a été laborieux : les données géographiques ont été relevées à l'aide de GPS. Le seuil d'apprentissage est très élevé et l'élaboration d'une carte prend beaucoup de temps. De plus, l'équipe du projet ne dispose pas du logiciel Arc View qui permettrait la conversion des données relevées grâce au GPS en cartes. L'équipe du projet est consciente qu'avec un support cartographique, il serait plus facile de faire valider les zonings horticoles par les autorités.

Il n'existe pas à proprement parler de plans d'aménagements des villes où le projet intervient. L'équipe du projet s'est donc limitée à répertorier les sites d'intervention prioritaire en attendant que ces sites soient inscrits dans les futurs plans d'aménagement des villes concernées.

#### **6.2.1.2. Résultat R.1.2. : Les groupes cibles sont identifiés et reconnus** et ont effectué leur diagnostic participatif

L'équipe du projet a fortement appuyé la reconnaissance des associations auprès des autorités compétentes (et notamment le Ministère du Développement Rural). D'ailleurs, les associations exploitant les périmètres sécurisés grâce à l'intervention du projet ont été au préalable reconnues.

Il n'y a pas eu à proprement parler d'élaboration d'un diagnostic participatif global avec hiérarchisation des contraintes et des activités à réaliser. Dans le cas de Lubumbashi, un diagnostic participatif a été effectué par association : il présente de manière très succincte les contraintes et les solutions à y apporter. Il semble que dans la mise en œuvre des activités relevant des différents objectifs spécifiques, des diagnostics participatifs partiels ont été effectués (par exemple, pour l'identification des contraintes techniques au niveau de la mise en place de l'école au champ).

Le tableau 1 présente le nombre d'associations total identifiées par type de site et le nombre d'associations reconnues par type de site.

**Tableau 1** : Nombre total d'associations identifiées par type de site et nombre d'associations reconnues par type de site

	Zonings horticoles		Périmètres horticoles		Parcelles	
	<i>Identifiées</i>	<i>Reconnues</i>	<i>Identifiées</i>	<i>Reconnues</i>	<i>Identifiées</i>	<i>Reconnues</i>
<b>Kinshasa</b>	75	75	20	20	?	?
<b>Lubumbashi</b>	90	48	36	34	3	2
<b>Kisangani</b>	-	-	3	3	64	25
<b>Likasi</b>	42	42	6	6	17	17
<b>Mbanza Ngungu</b>	10	10	37	27	24	24
<b>Total</b>	217	175	102	90	108	68

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

Le tableau 2 présente la proportion des associations reconnues par type de sites par rapport aux associations identifiées (par ville).

**Tableau 2** : Proportion des associations reconnues par type de sites par rapport aux associations identifiées

	Zonings horticoles	Périmètres horticoles	Parcelles	
<b>Kinshasa</b>	100%	100%	?	?
<b>Lubumbashi</b>	53%	94%	67%	
<b>Kisangani</b>	-	100%	39%	
<b>Likasi</b>	100%	100%	100%	
<b>Mbanza Ngungu</b>	100%	73%	100%	
<b>Total</b>	81%	88%	63%	

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

D'une manière générale, les équipes du projet ont assuré un effort continu pour légaliser les associations identifiées. Seule l'équipe de Lubumbashi a identifié un nombre élevé d'associations et une bonne proportion n'a pas été légalisée. Cela rejoint les résultats obtenus dans le paragraphe 7.2.1.3. : l'équipe de Lubumbashi a répertorié un grand nombre de zonings et de périmètres horticoles qui n'ont pas encore été sécurisés.

### **6.2.1.3. Résultat R.1.3. : L'accès des associations à l'exploitation des terres horticoles est sécurisé**

Il y a eu sécurisation temporaire des périmètres : il s'agit de la sécurisation nécessaire pour assurer la réalisation des activités du projet. C'est une garantie temporaire d'exploitation. Cette sécurisation est incomplète puisqu'elle n'a pas abouti, dans la plupart des cas, à l'obtention de certificats d'emphytéose ou d'enregistrement sauf dans le cas de Likasi où la procédure va aboutir, dans 3 cas, à l'obtention de tels certificats.

En réalité, il existe deux niveaux de sécurisation de la terre : une sécurisation au niveau du périmètre et une sécurisation au niveau des exploitations. Le projet HUP a initié et réalisé des activités pour la sécurisation des périmètres : il ne s'est pas penché sur la sécurisation de l'exploitation des parcelles individuelles.

Le tableau 3 présente le nombre de sites (zonings, périmètres, parcelles) sécurisés par ville par rapport aux sites répertoriés.

**Tableau 3 :** Nombre de sites sécurisés par ville par rapport aux sites répertoriés

	<b>Zonings horticoles</b>		<b>Périmètres horticoles</b>		<b>Parcelles</b>	
	<i>Répertoriés</i>	<i>Sécurisés</i>	<i>Répertoriés</i>	<i>Sécurisés</i>	<i>Répertoriés</i>	<i>Sécurisés</i>
<b>Kinshasa</b>	9	7	10	7	4	4
<b>Lubumbashi</b>	21	6	15	2	3	2
<b>Kisangani</b>	-	-	9	9	64	11
<b>Likasi</b>	5	4	3	3	17	12
<b>Mbanza Ngungu</b>	10	8	37	6	24	11
<b>Total</b>	45	25	74	27	112	40

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

Le tableau 4 présente les proportions des sites sécurisés par rapport aux sites répertoriés par ville.

**Tableau 4 :** Proportions des sites sécurisés par rapport aux sites répertoriés par ville

	<b>Zonings horticoles</b>	<b>Périmètres horticoles</b>	<b>Parcelles</b>
<b>Kinshasa</b>	78%	70%	100%
<b>Lubumbashi</b>	28%	13%	67%
<b>Kisangani</b>	-	100%	17%
<b>Likasi</b>	80%	100%	71%
<b>Mbanza Ngungu</b>	80%	16%	46%
<b>Total</b>	56%	36%	36%

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

L'efficacité des équipes du projet concernant la sécurisation du foncier est différenciée. Dans le cas de Kinshasa, Likasi et Mbanza Ngungu, il apparaît que la sécurisation des zonings agricoles est allée au même rythme que l'identification de ces zonings : c'est-à-dire que, dans les villes citées, près de 80% des zonings identifiés ont été sécurisés. Par contre, dans le cas de Lubumbashi, un grand nombre de zonings ont été répertoriés et une faible proportion sécurisée. De la même manière, une forte proportion de périmètres identifiés a été sécurisée dans le cas de Kinshasa, Kisangani et Likasi. Une faible proportion de périmètres a été sécurisée dans le cas de

Lubumbashi et Mbanza Ngungu. Les équipes de Kinshasa, Lubumbashi et Likasi ont été efficaces en ce qui concerne la sécurisation des parcelles. Cela atteste de stratégie de mise en œuvre des activités reliées à la sécurisation de la terre différentes selon les villes et selon les contextes. Il apparaît, cependant, que les équipes des deux villes de Kinshasa et Lubumbashi ont été les plus efficaces pour la sécurisation foncière en terme de superficie. La sécurisation des zonings horticoles a été effectuée de manière prioritaire dans ces deux villes. Cependant, l'équipe du projet a identifié plus de zonings, qu'elle ne pouvait sécuriser et cela peut contribuer à diminuer l'efficacité globale de son intervention.

#### **6.2.1.4. Résultat R.1.4. : Les ressources de base (sites de production, eau d'irrigation) sont potentialisées** par la réalisation de micro aménagements

Les micro aménagements sont des ouvrages dont le coût varie de 10 000 à 20 000 USD. Les bénéficiaires participent à concurrence de 20% du coût total généralement en apportant de la main d'œuvre non spécialisée.

Deux types de critères ont été utilisés pour la sélection des sites où implanter un micro aménagement : des critères purement techniques et un critère social attestant de la motivation des associations concernées. En effet, l'équipe du projet a choisi d'implanter des micro aménagements dans les sites où les maraîchers avaient déjà identifié<sup>2</sup> le site adéquat et construit des barrages de fortune (bois, sacs...).

C'est un expert international qui a conçu les micro aménagements sur les sites identifiés conjointement par les associations et les équipes du projet. Un consultant national est chargé du suivi des travaux sur tous les sites du projet. Les équipes de projets ne comprennent pas d'expert en Génie Rural. Il existe un expert en Génie Rural dans l'équipe de Lubumbashi. Un Comité de gestion est constitué pour l'entretien de l'ouvrage.

Dans certains cas, ces ouvrages ont été dimensionnés de manière correcte mais dans certains cas, il s'avère que ce n'est pas le cas : dans le cas de Likasi, la longueur de la digue d'un barrage est insuffisante. Dans certains sites, la nature du substrat (sable) favorise un ensablement rapide de ces ouvrages (notamment à Kinshasa Est). Les ouvrages ont été bien dimensionnés mais l'étude de faisabilité n'a pas considéré les phénomènes pouvant survenir en amont et pouvant influencer négativement sur l'efficacité de l'ouvrage (ruissellement, érosion des pentes et transport d'éléments solides).

Le tableau 5 présente nombre de micro aménagements construits dans les différentes villes par rapport au nombre de micro aménagements prévus.

---

<sup>2</sup> Cela atteste de leur réceptivité.



**Tableau 5: Nombre de micro aménagements construits dans les différentes villes par rapport au nombre de micro aménagements prévus**

	Nombre de sites prévus	Ouvrages réalisés
<b>Kinshasa</b>	15	15
<b>Lubumbashi</b>	18	10
<b>Kisangani</b>	6	1
<b>Likasi</b>	9	6
<b>Mbanza Ngungu</b>	9	2
<b>Total</b>	57	34

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

Le nombre d'ouvrages réalisés par rapport aux prévisions est variable d'une ville à l'autre. C'est à Kinshasa que les prévisions ont été le mieux réalisées. La construction des ouvrages accuse quelque fois certains retards notamment car les tranches du montant du contrat à l'entreprise en charge de la construction de l'ouvrage ne sont pas versées dans un laps de temps rapide.

**6.2.1.5. Résultat R.1.5. : Les ressources en eau de qualité sont gérées de manière durable**, notamment au niveau des parcelles

Les activités devant engendrer le résultat R.1.5. ont été réalisées de manière incomplète. Un nombre limité d'associations ou d'exploitants individuels a bénéficié de pompes à pédale à la suite de la construction d'ouvrages (c'est le cas de l'association AIO à Kisangani). L'attribution d'une pompe à pédale à un exploitant individuel installé sur une parcelle est tout à fait justifiée (Cas de Maman Monique à Kisangani). L'utilisation collective d'une pompe à pédale par les différents membres d'une association (cas de l'association AIO à Kisangani) peut être problématique.

Le projet a réalisé des analyses de l'eau d'arrosage utilisée sur les différents sites, dans les villes de Likasi et de Lubumbashi. Les résultats de ces analyses ont permis d'adresser des amendes à certaines industries polluantes : les autorités leur ont expressément demandé de déverser leurs déchets ailleurs.

**6.2.2. Les activités liées à l'objectif n° 2 ou sécurisation d'une production horticole durable de qualité**

L'analyse de la mise en œuvre des activités devant conduire aux principaux résultats reliés à l'objectif spécifique n°2 (sécurisation d'une production horticole durable de qualité) est présentée ci après par résultat.

**6.2.2.1. Résultat 2.1 : Les bases techniques PPI requises pour l'intensification et la diversification des productions horticoles de qualité sont établies/adaptées et adoptées** par les « Ecoles au Champ »

Les associations paysannes sont sensibilisées aux pratiques PPI grâce à la promotion et l'utilisation d'un référentiel technique intitulé « Guide pratique d'application de l'école au champ pour l'apprentissage des techniques de production et de protection intégrées ». Ce guide présente les phases d'installation, d'exécution et d'évaluation de

l'école au champ. Les écoles au champ sont composées d'environ 30 membres d'une même association. Une méthode participative impliquant tous les membres permet d'effectuer un inventaire continu des problèmes/opportunités techniques afin d'identifier les options techniques potentielles pour :

- La gestion des ressources, fertilité des sols, qualité de l'eau ;
- Le matériel végétal amélioré adapté aux conditions agro-écologiques ;
- Les itinéraires techniques de production intégrée, pratiques agricoles alternatives (fertilisation organique, rotation, etc.)
- Les techniques de protection intégrée contre les maladies et les ravageurs
- Les techniques de post-récolte améliorées (récolte, emballage, conservation, voire transformation)
- La commercialisation

De nouvelles technologies comprenant des variétés améliorées, des biopesticides, des itinéraires techniques sont introduites et testées directement sans un tri en amont, dans des essais de « recherche appliquée » qui sont conduits chez des maraîchers pilotes ou sur des parcelles de démonstration dans les écoles au champ. Le document de projet prévoit d'effectuer un tri préliminaire (recherche appliquée) pour identifier un nombre d'options adaptées aux conditions pédoclimatiques et socio-économiques des producteurs, et ce pour toutes les contraintes majeures rencontrées.

Le document de projet prévoyait que la base technique soit davantage développée pour parvenir à l'élaboration de listes dynamiques d'options potentielles adaptées, notamment en ce qui concerne les variétés, les techniques de production (ou bonnes pratiques) et de protection contre les maladies et insectes nuisibles. Cette approche permettrait d'effectuer des démonstrations sur un nombre plus limité d'options et de mieux exploiter les avantages de 'l'Ecole au champ', en vue de dynamiser ses activités en relation directe avec les problèmes rencontrés par les producteurs. Ainsi, des solutions PPI efficaces pourraient être plus rapidement dégagées par les 'écoles au champ' au bénéfice d'une production intensifiée, d'une augmentation de revenus pour les maraîchers et d'une préservation de l'équilibre de l'écosystème. En vue de promouvoir ces options potentielles, des essais de recherche/développement devraient être conduits en partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INERA). Une fois ces nouvelles technologies validées, les options retenues seraient testées et démontrées avec les associations paysannes au niveau des écoles au champ avec l'établissement de parcelles comparatives.

Le guide pratique est bien documenté, cependant il ne sert pas les intérêts de la plupart des bénéficiaires qui ne lisent pas et ne comprennent pas le français. Une traduction en langue locale ne permettrait pas de résoudre le problème parce que la plupart des producteurs s'expriment certes en Lingala, Kicongo ou Kiswahili, mais ils ne lisent et n'écrivent aucune de ces langues. Certains itinéraires décrits dans le guide sont pratiqués dans certains périmètres et pas dans d'autres. C'est le cas entre autres des techniques de production de l'amarante. Le guide préconise la mise en place d'une pépinière et le repiquage des plantules sur la plate bande 15 à 25 jours après le semis. Cette technique de production n'est pas utilisée dans plusieurs périmètres où les producteurs préfèrent un semis direct (Kimpoko, Lubumbashi, Likasi, etc.). Dans plusieurs cas, le guide préconise l'utilisation de pesticides doux pour contrôler certaines maladies et ravageurs sans donner des indications sur les noms commerciaux ou les formules actives de ces pesticides. Plusieurs

problèmes/contraintes techniques ne sont pas identifiés à cause du niveau technique faible des associations. A cause du contexte difficile dans lequel le projet a été exécuté, situation marquée par la désorganisation des services de recherche de l'Etat et de la dégradation des infrastructures, l'approche cohérente développée dans le document de projet qui consistait au criblage des nouvelles technologies dans les centres d'appui technique n'a pas été mise en œuvre.

Un guide pratique d'application de l'école au champ a été développé. 235 écoles au champ ont été formées et 3671 bénéficiaires dont 2512 femmes sont membres de ces écoles (voir tableau 6).

Le tableau 6 présente le nombre d'écoles aux champs réalisées, le nombre de bénéficiaires et le nombre de thèmes couverts.

**Tableau 6 : Nombre d'écoles aux champs réalisées, nombre de bénéficiaires et nombre de thèmes couverts**

Ville	Nombre	Bénéficiaires		Nombre de sessions	Homme Jour total	Cultures	Nombre thèmes
		Femmes	Total				
<b>Kinshasa</b>	64	664	1 093	307	1 802	16	285
<b>Lubumbashi</b>	67	949	990	1 192	18 960	32	56
<b>Kisangani</b>	32	177	483	109	1 852	11	35
<b>Likasi</b>	36	313	695	322	29 190	19	64
<b>Mbanza Ngungu</b>	36	174	410	44	15 520	5	28
<b>Total</b>	235	2 512	3 671	1974	67 324	Moy 16	468

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

Les thèmes développés lors des différentes sessions des écoles au champ sont diversifiés et couvrent les différents volets de la production horticole (mise en place d'une pépinière, confection des plates bandes, repiquage, irrigation, fertilisation, contrôle des maladies et ravageurs, etc.). Des jardins scolaires en vue de promouvoir l'éducation nutritionnelle sont initiés dans la ville de Kinshasa, Lubumbashi et Likasi. Plusieurs contraintes techniques de la production horticole ont été répertoriées et les options potentielles identifiées. Il s'agit aussi bien de contraintes simples comme la largeur importante des plates bandes qui perturbent les opérations culturales (désherbage, transplantation, etc.) que des problèmes plus complexes tels que l'effet de la densité des plants sur le rendement. De nouvelles variétés améliorées, notamment d'espèces exotiques (chou, tomate, poivron, oignon), mieux adaptées aux conditions agro-écologiques des sites ciblés ont été introduites et testées avec succès dans les périmètres maraîchers et les écoles au champ. Tous ces résultats sont encourageants compte tenu du contexte de mise en œuvre du projet.

#### ***6.2.2.2. Résultat 2.2 : Les animateurs, les services techniques et les producteurs sont formés à l'approche Ecole au Champ et aux pratiques PPI***

Les animateurs/formateurs sont sélectionnés au sein des associations, des ONGs, du secteur privé et formés aux concepts des techniques PPI et à la gestion des productions et à leur commercialisation suivant la méthode de l'école au champ. Certains animateurs sont des agents du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Développement Rural. Ensuite, les animateurs se chargent de la formation des

producteurs toujours en suivant la méthode de l'école au champ. Cette approche permet lors des sessions organisées avec les producteurs de repérer les lacunes en matière de connaissances techniques. Un consultant international expert en PPI a effectué une mission afin de renforcer les capacités des membres des services d'appui technique et d'améliorer la conception et le contenu du matériel de formation et de vulgarisation sur les techniques PPI pour les principales cultures horticoles locales et exotiques. Ce matériel de formation et de vulgarisation est développé par l'unité technique de chaque bureau municipal horticole et diffusé auprès des membres des associations.

Plus de 250 animateurs ont été formés aux concepts des techniques PPI ce qui représente une moyenne de plus de 50 animateurs par ville. Ce résultat est conséquent, cependant, compte tenu du nombre total d'associations (432) pour plus de 26000 bénéficiaires, le nombre d'animateurs formés ne représente pas une masse critique devant permettre de mieux promouvoir les techniques PPI dans les périmètres et zoning horticoles. Ce nombre réduit d'animateurs formés limite la participation effective de plus de bénéficiaires potentiels de l'approche école au champ. Il est nécessaire de préciser que les situations sont très différenciées : sur certains périmètres, il existe un nombre restreint d'associations dont le nombre de membres est limité et sur d'autres périmètres, le nombre d'associations est beaucoup plus élevé : dans certains cas, le projet a essayé de former le maximum de personnes. L'appropriation des techniques promues au sein des écoles au champ par les bénéficiaires est donc différenciée.

La préparation et la diffusion de fiches techniques accusent un retard conséquent. Quelques fiches techniques de production de la tomate et de l'oignon, bien conçues et illustrées sont en cours de préparation par le BMH de Lubumbashi.

### ***6.2.2.3. Résultat 2.3. Les options techniques PPI sont élargies et capitalisées***

Au cours des sessions des écoles au champ, les animateurs et les producteurs recensent les contraintes de production et testent les options techniques PPI potentielles. Des échanges entre les membres d'associations ont lieu afin de comparer les informations recueillies et celles-ci sont utilisées par les membres du service d'appui technique pour élaborer les fiches techniques des principales cultures horticoles. En collaboration avec les chercheurs de l'INERA, des techniciens sont formés à l'utilisation de la base de données HORTIVAR. Ces techniciens formés contribuent à l'introduction des informations sur les performances des variétés horticoles dans la base données HORTIVAR.

Plusieurs contraintes ont été recensées dans chaque ville et des options techniques PPI ont été identifiées. Cependant, à cause de la faible maîtrise technique de certains animateurs, de nombreux problèmes techniques répertoriés ne sont pas encore caractérisés et par conséquent, les solutions devant permettre de surmonter ces contraintes ne sont pas identifiées. Le niveau technique insuffisant de certains animateurs a affecté de manière négative les résultats. La disponibilité et le coût élevé des intrants ont, également, été une contrainte majeure. Il semble que les bénéficiaires veulent intensifier d'avantage leurs systèmes de culture. Les

bénéficiaires ont exprimé le besoin de bénéficier de conseils pour la sélection des espèces/varieties à cultiver en fonction de la saison (saison des pluies et saison sèche). Dans certaines situations, le repiquage de l'amarante a été préconisé : en saison des pluies, le semis direct est plus indiqué que le repiquage. Une plate bande repiquée est facilement emportée par les eaux de ruissellement alors que le semis direct, dense, retient le sol.

Dans le cas du périmètre de Katuba (Lubumbashi), le nombre d'écoles au champ réalisées (4) a été insuffisant par rapport au nombre de femmes, membres de l'Association (255). Ce périmètre compte 10 blocs : pour que l'activité Ecole au champ soit efficace, il aurait fallu qu'une école au champ soit mise en place dans chaque bloc soit un total de 10.

Les bénéficiaires estiment que certaines techniques simples sont très efficaces notamment celles de protection contre les ravageurs (voile, barrière mécanique, biopesticides).

L'absence de techniques de stockage, de conservation et de transformation constitue également un frein à la production. Des paires de cartes PPI ont été développées et distribuées aux bénéficiaires (Tableau 7). Les activités du projet ont permis d'introduire 812 nouvelles données dans la base HORTIVAR. En plus des contributions faites par l'INERA, ces nouvelles introductions placent la RDC en tête des pays participant au développement de cette base de données indispensable pour la promotion des cultures horticoles dans les pays en voie de développement. Au sein de chaque BMH, une séance de deux heures de consultation de la base de données, « HORTIVAR Café » est organisée une fois par semaine. Certaines associations ont ainsi acquis des informations leur ayant permis de diversifier leur production en introduisant de nouvelles variétés mieux adaptées et plus performantes.

Le tableau 7 présente le nombre de techniques identifiées pour la production de cartes PPI, le nombre de cartes PPI produites et distribuées et le nombre d'introductions dans la base de données Hortivar (par ville).

**Tableau 7 :** Nombre de techniques identifiées, nombre de cartes PPI produites et distribuées, nombre d'introductions dans la base de données Hortivar.

Ville	Techniques identifiées		Cartes PPI		Introductions HORTIVAR	
	Problèmes	Solutions	Produites	distribuées	# cultures	# introd.
<b>Kinshasa</b>	43	36	18	401	20	94
<b>Lubumbashi</b>	22	22	45	3 195	22	116
<b>Kisangani</b>	45	35	21	890	23	244
<b>Likasi</b>	42	42	42	1 200	30	250
<b>Mbanza Ngungu</b>	12	22	24	24	22	108
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>157</b>	<b>150</b>	<b>5 710</b>	<b>Moy 23</b>	<b>812</b>

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

**6.2.2.4. Résultat 2.4. Des microréalisations sont mises en œuvre** par des groupements de producteurs du périmètre en vue de l'intensification et de la diversification des productions horticoles de qualité et leur valorisation.

Les associations analysent les besoins et les priorités spécifiques d'intensification, de diversification et de la commercialisation de la production et elles formulent un dossier technico-économique relatif à une microréalisation en vue de lever la contrainte prioritaire. Cette approche permet l'instauration d'un dialogue productif au sein des associations et permet aux membres de mieux comprendre les blocages socio-économiques et techniques au développement local. Elle permet aussi de stimuler la motivation du groupe pour les impliquer davantage dans la mise en œuvre des activités d'intérêt général, d'autant plus que les microréalisations sont des opérations à risque partagé. Le dossier est soumis au BMH pour examen et pour la négociation d'un protocole d'accord en vue du financement.

Les principales microréalisations effectuées (tableau 8) comprennent l'établissement de pépinière de groupe, l'établissement de compostières et la multiplication semencière en vue de produire des semences de qualité pour les espèces locales. Certaines microréalisations telles que l'établissement des compostières indispensables pour la gestion de la fertilité des sols n'ont pas eu beaucoup d'écho au sein des associations pour diverses raisons parmi lesquelles le temps de maturation de la matière organique, les risques liés au vol et les difficultés d'approvisionnement en matières premières (matériel végétal) servant à leur établissement. Dans certains cas, les femmes chargées de la mise en place des compostières estiment que cette opération est trop exigeante en travail (elles préfèrent allouer leur force de travail à d'autres opérations) et trop pénible. Le compost n'est prêt qu'après 3 mois alors qu'elles ont besoin de fertiliser leurs champs sur le très court terme compte tenu de la longueur des cycles de culture des espèces qu'elles cultivent. L'activité établissement de compostière a réussi, dans le cas de des associations ABC et AMALI à Kisangani, car le matériel végétal est disponible en quantité suffisante. Les maraîchers se sont appropriés des techniques telles que les germeiros hors sol notamment pour la production de plantules pour des espèces comme la tomate, le chou pommé (Kisangani).

Le tableau 8 présente le nombre de micro réalisations financées par ville.

**Tableau 8 : Nombre de micro réalisations financées par ville**

Ville	Zoning	Périmètre	Hors zoning/ périmètre	Total	# bénéficiaires
<b>Kinshasa</b>	33	44	7	84	6 720
<b>Lubumbashi</b>	45	23	4	72	6 454
<b>Kisangani</b>	-	9	7	16	386
<b>Likasi</b>	3	5	8	16	791
<b>Mbanza Ngungu</b>	17	23	-	40	463
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>104</b>	<b>26</b>	<b>228</b>	<b>14 814</b>

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

**6.2.2.5. Résultat 2.5. Des micro-entreprises parrainées par des groupements de producteurs sont établies** en appui au développement de l'HUP et de la valorisation des produits.

La mise en œuvre des micro-entreprises est identique à celle des microréalisations. Les micro-entreprises sont parrainées par les associations et dans certains cas en assurent la gestion. La participation des bénéficiaires (50 % du total du projet, y

compris 20% des fonds de roulement en cash) à la mise en place des fonds de roulement autogérés par la micro-entreprise permet de garantir en partie le développement durable des activités. La micro-entreprise formule un dossier technico-économique et le soumet au BMH pour examen et financement. Un protocole d'accord est signé avec une ONG qui se charge de la mise en place de la micro-entreprise, du suivi des activités et du recouvrement des fonds.

Des entreprises sont appuyées dans les domaines suivants : forgerons (artisanat d'outillage horticole), transformation de produits, commercialisation de fumier et compost, compostage, vente de semences horticoles.

Le tableau 9 présente le nombre de micro entreprises appuyées par le projet HUP par ville.

**Table 9** : Nombre de micro entreprises appuyées par le projet HUP (par ville)

Ville	Zoning	Périmètre	Hors zoning/ périmètre	Total
<b>Kinshasa</b>	5	17	4	26
<b>Lubumbashi</b>	9	3	30	42
<b>Kisangani</b>	-	1	19	20
<b>Likasi</b>	1	-	-	1
<b>Mbanza Ngungu</b>	-	-	10	10
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>63</b>	<b>99</b>

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

Les boutiques d'intrants (semences, engrais, etc.) ont réalisés les meilleures performances notamment dans la ville de Lubumbashi. Cependant, dans certains cas, les modalités d'approvisionnement en semences ont été différentes : à Kisangani, la micro entreprise créée pour l'achat des intrants n'a pas été viable. Pour pallier à cette lacune, le collectif de maraîchers a contacté les fournisseurs et a importé des semences directement.

D'une manière générale, les interférences des opérations d'urgence dans certains cas ont eu une influence négative sur la réalisation des activités techniques.

### **6.2.3. Les activités reliées à l'objectif n°3 ou sécurisation de l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires**

#### **6.2.3.1. Résultat 3.1. Les producteurs sont professionnalisés et leurs associations structurées**

Les associations reconnues ont bénéficié d'un grand nombre de formations notamment en gestion, rentabilité des cultures. Les formations en gestion des micro caisses ont été dispensées par les ONG chargées de la mise en place de ces micro caisses.

D'une manière générale, à chaque fois qu'un micro caisse a été mise en place, l'ONG a veillé à la structuration de l'association bénéficiaire et à la création de 3 comités : un comité de gestion du crédit, un comité de contrôle et un comité de gestion (ou comité directeur).

Les femmes ont bénéficié des formations au même titre que les hommes. Le tableau présente la proportion de femmes ayant bénéficié des formations dans chacune des villes où intervient le projet.

Le tableau 10 présente la proportion de femmes ayant bénéficié de formations.

**Tableau 10** : Proportion des femmes ayant bénéficié de formations (gestion, rentabilité des cultures, commercialisation) dans chaque ville

Ville	Nombre total de jours de formation	Nombre total de bénéficiaires	Proportion de femmes
<b>Kinshasa</b>	36	826	61%
<b>Lubumbashi</b>	18	392	57%
<b>Kisangani</b>	27	375	52%
<b>Likasi</b>	34	358	37%
<b>Mbanza Ngungu</b>	14	185	29%
<b>Total</b>	129	2136	52%

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

#### **6.2.3.2. Résultat 3.2. La concertation de l'HUP est assurée/renforcée au niveau municipal (CMC avec l'appui technique du BMH)**

Les CMCs et les Comités techniques qui en émanent sont opérationnels. Les CMCs ont joué son rôle de concertation entre les différents acteurs. Le CMC est une structure adéquate car décentralisée et locale bien que pour l'instant, elle ne traite que de la question des périmètres horticoles : son activité est sectorielle puisqu'elle se limite à l'activité horticole.

Les CMCs ont du mal à se réunir à cause des agendas décalés des différents intervenants. Ce sont les Comités techniques qui instruisent les dossiers de sécurisation des périmètres et traitent des aspects techniques. Les CMCs se réunissent pour examiner les dossiers établis et les valider : ils soumettent ces dossiers aux autorités.

Les CMCs constitués sont autant d'opportunités à saisir par les autorités dans le futur au moment de la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Les CMCs sont un des acquis du projet et doivent s'inscrire dans le processus de décentralisation administrative. Les CMCs, à la longue, devront s'impliquer dans l'ensemble des secteurs d'activités de la municipalité et ne pas fonctionner comme des structures du projet.

Le tableau 11 présente le nombre de réunions tenues par les CMCs et comités techniques dans chaque ville ainsi que le nombre de dossiers traités.



**Tableau 11 : Nombre de réunions tenues par les CMCs et comités techniques dans chaque ville et nombre de dossiers traités**

Ville	CMC		Comités Techniques	
	Réunions	Dossiers	Réunions	Dossiers
<b>Kinshasa</b>	9	26	23	15
<b>Lubumbashi</b>	9	12	4	84
<b>Kisangani</b>	4	17	4	9
<b>Likasi</b>	2	3	5	7
<b>Mbanza Ngungu</b>	9	16	2	1
<b>Total</b>	33	74	38	116

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

Le nombre de dossiers traités par le CMC à chaque réunion est variable selon la ville. Par exemple à Likasi, seulement 3 dossiers ont été traités par le CMC (qui s'est réuni uniquement à deux reprises) mais on sait que la procédure est bien avancée pour l'obtention de certificats d'enregistrement de ces périmètres. Dans les autres villes, un plus grand nombre de dossiers est traité à chaque réunion du CMC.

**6.2.3.3. Résultat 3.3. Le réseau national de coordinations urbaines pour le développement de la filière HUP est renforcé** et les partenariats régionaux et internationaux consolidés

Une réunion a été organisée à Kisangani pour les Coordinations urbaines : l'ensemble des conseillers HUP ont assisté à cette réunion. Un atelier sur l'horticulture urbaine et péri urbaine en République Démocratique du Congo vient de se tenir à Kinshasa : à cette occasion les Conseillers HUP ont pu échanger leurs expériences et les soumettre au jugement d'autres intervenants (ONG, bailleurs de fonds). Le résultat 3.3. n'est pas encore atteint dans l'état actuel des choses malgré les réunion et atelier qui ont eu lieu. On peut parler jusque là de concertation et non de coordination urbaine

**6.2.3.4. Résultat 3.4. Les caisses de micro crédit horticole, auto gérées par les associations, sont promues** pour garantir l'accès des producteurs aux intrants de qualité

*Les modalités d'attribution du micro crédit*

La Gestion du micro crédit a été réalisée par le biais d'ONGs : les ONGs ont été en charge de la formation, de la mise en place de la gestion<sup>3</sup> des micro caisses et du suivi du recouvrement. Les équipes du projet se chargent du suivi technique de l'activité financée par le micro crédit (dans le cas des crédits de production). Des réunions tripartites hebdomadaires ont lieu (équipe du projet, ONG, associations). Il y a eu quelques fois établissement de protocoles d'accord avec des Institutions de Micro Finance pour l'attribution des crédits aux micro entreprises.

La sélection des associations, futures bénéficiaires de l'activité micro caisse, est réalisée conjointement entre le BMH et l'ONG : le BMH présente à l'ONG la liste des associations où il compte installer des micro caisses. L'ONG valide la liste.

<sup>3</sup> Une comptabilité simple est instaurée dans les associations.

Les membres des micro caisses désirant bénéficier d'un crédit doivent disposer d'une épargne équivalent à 20% du montant total. Les emprunteurs bénéficient de 3 semaines de grâce et remboursent le montant du crédit en 10 semaines : chaque semaine, ils sont tenus de rembourser le dixième du montant emprunté avec un intérêt de 10%. Les micro crédits sont destinés à l'achat d'intrants (semences, matière organique...) : il s'agit de crédits de production.

#### *Appréciation de la réalisation/suivi des activités reliées au résultat 3.4.*

L'équipe du projet a fait preuve de flexibilité dans la mise en œuvre des activités liées aux micro caisses compte tenu des contraintes locales : par exemple, l'équipe du projet a choisi d'attribuer les fonds aux associations et non à l'ONG comme cela avait été le cas initialement à Kinshasa à cause de frais bancaires trop élevés. La gestion financière des lignes de crédit n'a pas été donnée aux ONGs car elles risquaient d'utiliser les fonds pour couvrir leurs frais de fonctionnement : il y aurait, donc, eu érosion du capital.

La réalisation de l'activité de mise en place des micro caisses a été très différenciée en fonction du site. Dans le cas de Kinshasa, les taux de recouvrement faibles (de l'ordre de 35%) attestent de difficultés réelles : en effet, plusieurs membres d'associations n'ont pu rembourser à cause des pertes occasionnées par les inondations en saison des pluies. Le suivi technique des activités financées par la micro caisse et incombant au BMH a été dans ce cas limité : il n'y a pas eu d'appréciation au préalable, avant l'attribution des crédits, des risques encourus par les cultures notamment pendant la saison des pluies. Cependant, dans le cas de Kisangani, l'équipe du projet s'est donné les moyens de trouver un produit financier (groupe solidaire) adapté aux conditions difficiles des maraîchers : à Kisangani, il y avait difficulté à intégrer le concept de crédit à cause de la culture de dons instaurée par l'aide humanitaire, superficies cultivées limitées ne pouvant pas générer une valeur ajoutée élevée, maîtrise difficile des ravageurs....

Il y a eu renforcement des capacités des associations par le biais de la mise en place des micro caisses : il s'agit de gérer une activité financière commune répondant à un besoin identifié. Certaines de ces associations ont ouvert des comptes en banque<sup>4</sup> pour sécuriser les fonds des micro caisses. Le fonctionnement des associations analysé par le biais de l'activité micro caisse est inégal : dans certains cas, le taux de recouvrement est élevé et on a une rotation des fonds, au moins, une fois par an et dans d'autres cas, le taux de recouvrement est peu élevé et la période de rotation dépasse une année. A l'inadéquation entre le nombre de membres et le montant disponible s'ajoutent les contraintes de production. Généralement, quand le nombre de membres des micro caisses est trop élevé (plus de 100), cette activité n'est plus viable.

Le tableau 12 présente le nombre de micro caisses mises en place par ville, le montant capitalisé, la croissance du capital et la proportion de micro caisses dont le nombre de membres a augmenté.

---

<sup>4</sup> Une trentaine d'associations ont ouvert des comptes en banque à Lubumbashi.

**Tableau 12 : Nombre de micro caisses mises en place/ville, montant capitalisé, croissance du capital et nombre de micro caisses dont le nombre de membre a augmenté**

Ville	Nombre de micro caisses	Montant capitalisé <sup>5</sup> (USD)	Croissance <sup>6</sup> du capital	Proportion de micro caisses dont le nombre de membres a augmenté
<b>Kinshasa</b>	24	3490 ? <sup>7</sup>	?	42%
<b>Lubumbashi</b>	36	115942	19%	19%
<b>Kisangani</b>	20	3944	24%	20%
<b>Likasi</b>	24	76514	14%	46%
<b>Mbanza Ngungu</b>	20	23440	31%	70%
<b>Total</b>	124	-	-	-

Il apparaît que l'activité mise en place de micro caisses est la plus performante à Mbanza Ngungu. La croissance du capital est la plus élevée. De même, la mise en place des groupes solidaires à Kisangani est également performante. La croissance élevée du capital s'explique par le fait qu'il est plus facile de gérer et de contrôler des groupes solidaires, bénéficiant de montants limités et dont le nombre de bénéficiaires est réduit.

Le taux de croissance du capital global de la ville de Lubumbashi masque des taux de croissance de capital très différenciés entre les associations ce qui atteste de disfonctionnements. Les taux de croissance du capital dans le cas de la ville de Likasi par associations sont moins différenciés.

*Etant donné qu'une rotation dure 13 semaines, si les micro caisses fonctionnaient de manière optimale, il y aurait 4 rotations du capital par an soit un taux de croissance du capital de 64% (les intérêts étant cumulés). Dans le meilleur des cas, à Mbanza Ngungu, le taux de croissance du capital (31%) équivaut à la moitié du taux de croissance du capital escompté.*

### **6.2.3.5. Résultat 3.5. Les réseaux de commercialisation des associations de producteurs horticoles, y compris les infrastructures et la labellisation des produits sont améliorés**

Les activités reliées au résultat 3.5. ont été réalisées de manière incomplète. Durant la première phase, 3 marchés ont été construits à Lubumbashi.

## **7. Evaluation de la gestion du projet**

### **7.1. Au niveau des villes et de la Coordination technique**

#### **7.1.1. Le système de suivi-évaluation**

<sup>5</sup> C'est le capital+les intérêts : c'est le capital qui est prêt à être redistribué au mois d'avril 2007.

<sup>6</sup> C'est la croissance du capital apporté par le fonds HUP.

<sup>7</sup> Les informations pour la ville de Kinshasa sont incomplètes et non cohérentes.

Un Système de suivi-évaluation décentralisé a été mis en place et il a été utilisé pour la gestion du projet. Ce système intègre une situation de référence, prévoit le calcul d'indicateurs d'impacts du projet. Des enquêtes de suivi et d'évaluation sont réalisées dans les différentes villes tous les trois mois par l'expert agro économiste du BMH. Cette fréquence est tout à fait justifiée et adéquate compte tenu de la rotation rapide des cultures maraîchères et du niveau de fluctuation des prix des produits maraîchers. Un modèle pour l'élaboration des rapports d'avancement semestriels a été mis en place : il est utilisé de manière uniforme par toutes les équipes du projet sauf par l'équipe de Mbanza Ngungu. Le rapport d'état d'avancement des activités par ville élaboré pour chaque ville est complet puisqu'il comprend des indicateurs d'impact quantifiés (augmentation de revenu....). Cependant, des indicateurs mesurant les quantités produites par espèce et par saison font défaut. Il y a un suivi régulier des activités des ONGs par les équipes du projet : en effet, en plus des réunions hebdomadaires tripartites<sup>8</sup>, les ONGs se réunissent avec les équipes du projet, une fois par mois. Les ONGs envoient un rapport trimestriel au projet.

Le tableau 13 présente le système d'information mis en place par le projet.

**Tableau 13 : Système d'information mis en place par le projet**

<b>Intervenants</b>	<b>Destinataire</b>	<b>Type de rapport</b>	<b>Fréquence de collecte de données</b>	<b>Fréquence d'envoi des rapports</b>	<b>Contenu des rapports</b>
<b>ONGs</b>	BMH	Suivi de l'activité des micro caisses	Hebdomadaire	Trimestriel	Etat d'avancement de l'activité Taux de recouvrement Rotations Contraintes
<b>BMH</b>	Coordination Nationale du projet/CTP	Rapport de progrès du projet	Trimestrielle pour les prix	Semestriel	Indicateurs d'impact Diagramme de Prix Etat d'avancement des différentes activités

### 7.1.2. Elaboration d'outils d'aide à la décision

Le Système de suivi des prix sur le marché est très utile puisqu'il aide non seulement à la gestion du projet mais les diagrammes qui en découlent constituent un outil d'aide à la décision pour les maraîchers (dans les cas où ils sont mis à leur disposition).

<sup>8</sup> ONG, associations et équipes du projet.

A Lubumbashi, le calendrier culturel élaboré par le BMH est également un outil d'aide à la décision puisque non seulement, il intègre des critères techniques de conduite des cultures mais également des critères économiques (fluctuation des prix).

### 7.1.3. Appréciation de la programmation des activités

La programmation des activités est adéquate : elle a privilégié la réalisation d'activités clefs (sécurisation foncière micro aménagements, mise en place de micro caisses pour le financement de micro réalisations, mise en place des écoles au champs).

## 7.2. Gestion financière du projet

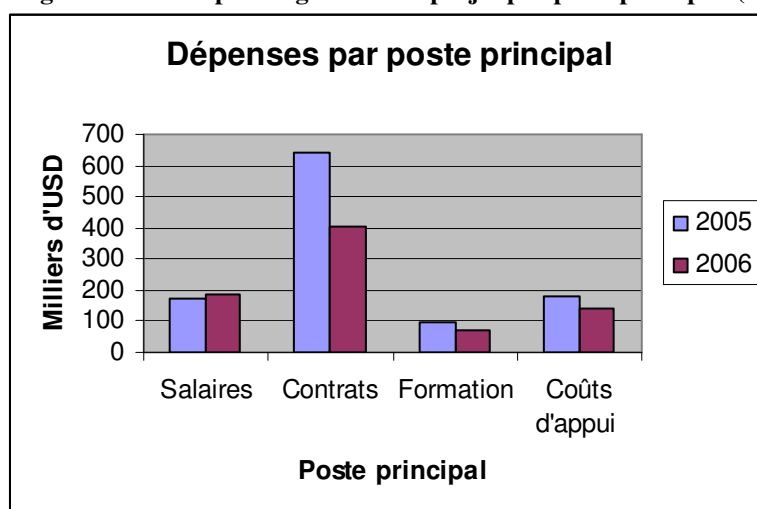
### 7.2.1. Modalités de gestion financière

Un petit budget est alloué à chaque BMH pour la mise en place des écoles au champ ainsi qu'un fonds de roulement pour couvrir les dépenses courantes. Les ouvrages sont financés par le biais de contrats avec les entreprises. Les lignes de crédit pour la mise en place des micro caisses sont versées aux ONG ou aux associations.

### 7.2.2. Allocation différenciée des ressources financières

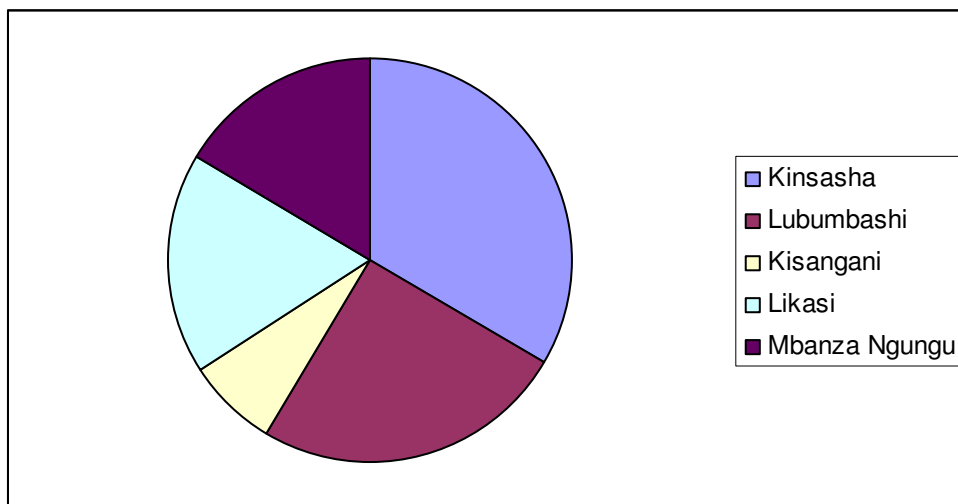
Le diagramme 1 présente les dépenses globales du projet par poste principal pour les deux années écoulées (2005 et 2006). Le poste principal de dépenses reste les contrats (micro caisses, micro aménagements et micro entreprises) suivi par les salaires et les coûts d'appui. Les ressources allouées aux contrats ont diminué en 2006 par rapport à celles allouées aux contrats en 2005.

Diagramme 1 : Dépenses globales du projet par poste principal (2005 et 2006)



L'allocation des ressources financières disponibles<sup>9</sup> est différenciée : Lubumbashi et Kinshasa restent les deux villes où le projet a alloué le plus de ressources (respectivement 552 088 USD et 418 904 USD)<sup>10</sup>. Les nouvelles villes ont bénéficié de montants bien inférieurs : 269 518 USD dans le cas de Mbanza Ngungu, 293 555 USD dans le cas de Likasi et 120 062 USD dans le cas de Kisangani. Le diagramme 2 présente l'allocation des ressources financières par ville.

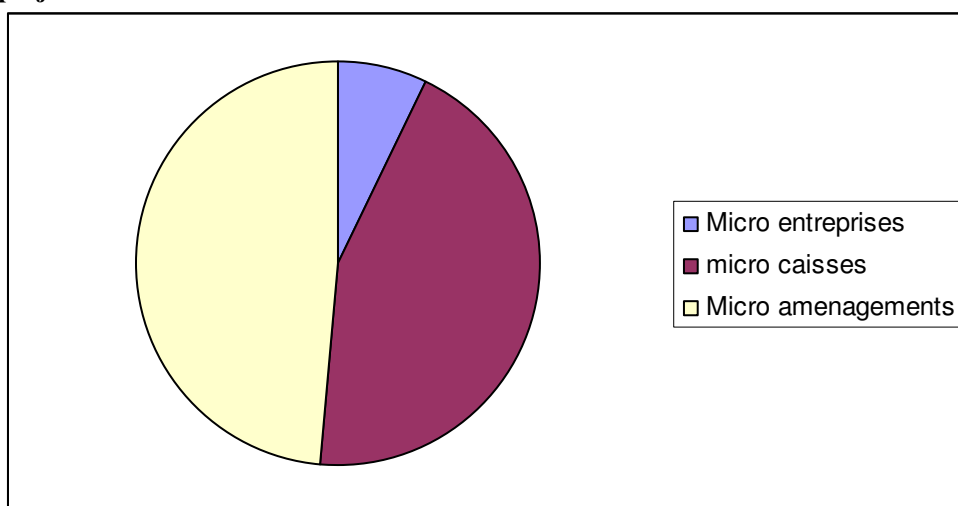
**Diagramme 2 : Allocation des ressources financières par ville**



Même dans les deux villes ayant bénéficié de la première phase, c'est-à-dire Kinshasa et Lubumbashi, les montants les plus importants sont alloués aux micro caisses et aux micro aménagements : cela signifie que même en deuxième phase, le projet a choisi de continuer à investir massivement dans les activités de base pour consolider les résultats de la première phase.

Le diagramme 3 présente l'allocation des ressources financières par type d'activité au niveau de tout le projet.

**Diagramme 3 : Allocation des ressources financières par type d'activité au niveau de tout le projet**

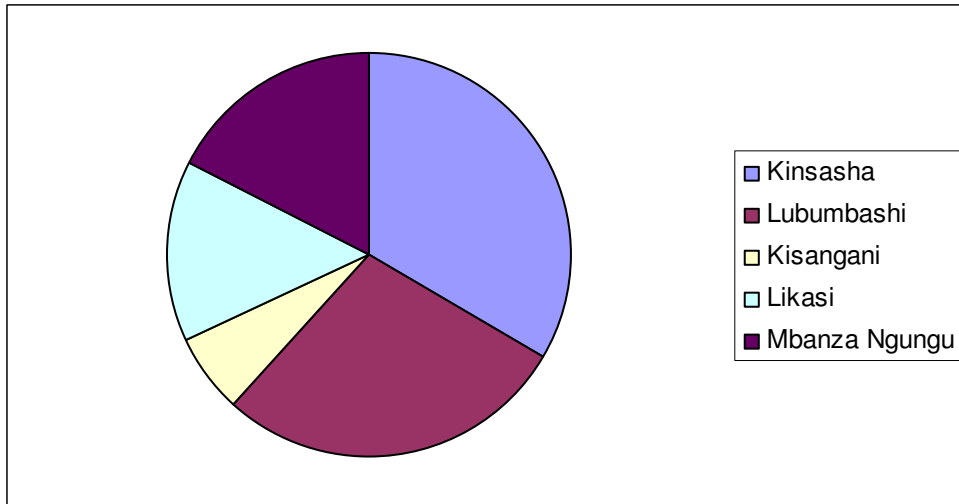


<sup>9</sup> Il s'agit du poste contrats dans la révision budgétaire.

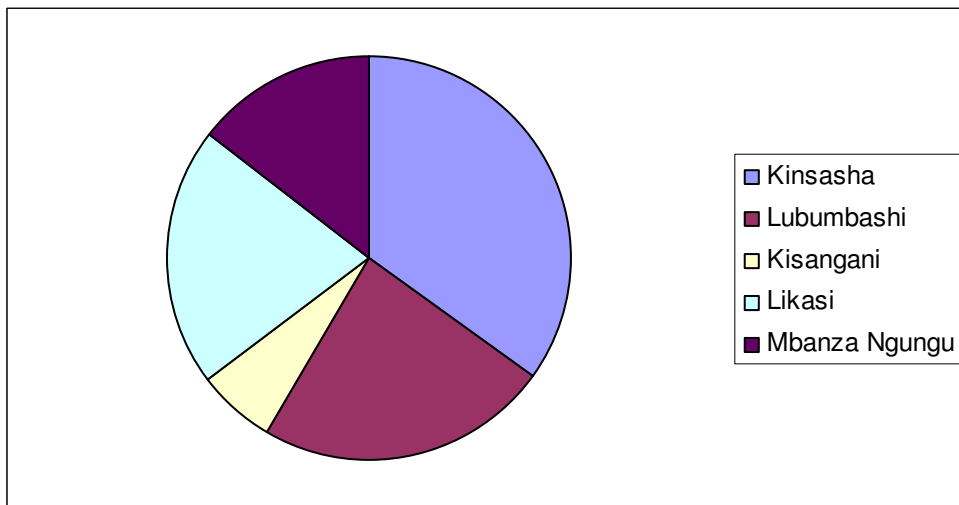
<sup>10</sup> Il s'agit des montants dépensés pour la réalisation des micro aménagements, la mise en place des micro caisses et l'appui aux micro entreprises.

Dans les nouveaux sites, le rythme d'investissement est différent : le BMH de Mbanza Ngungu a été plus efficace en terme de mise en place de micro caisses comme le montre le diagramme 4 alors que Likasi l'a été d'avantage en terme de réalisation de micro aménagements comme le montre le diagramme 5.

**Diagramme 4 : Allocation des montants dépensés pour la mise en place des micro caisses par ville**



**Diagramme 5 : Allocation des montants dépensés pour la construction des micro aménagements par ville**



Le Conseiller Technique Principal établit le programme annuel et sur la base de ce programme prépare un budget. L'argent est débloqué au fur et à mesure des réalisations.

Au niveau régional, certaines des activités sont retardées à cause des retards de décaissement : par exemple, à Likasi, le retard des versements des tranches diffère l'achèvement des travaux de construction d'ouvrages : l'entreprise arrête le chantier tant que la tranche n'est pas versée.

En conclusion, nous pouvons dire, qu'il y a une bonne gestion des ressources financières du projet : le budget différencié par ville atteste de rythmes et de contextes différents, mais aussi d'un désir de se donner les moyens en temps de trouver les

solutions les plus adaptées ( comme par exemple, dans le cas de Kisangani, où des groupes de crédit solidaires ont été mis en place au lieu des micro caisses).

Les besoins en terme de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine sont très importants et le budget alloué à la réalisation des activités ne couvre pas la totalité de ces besoins. Cependant, l'équipe du projet a utilisé de manière optimale les ressources humaines et financières disponibles.

## **8. Evaluation de l'impact du projet**

### ***8.1. Evaluation des effets globaux du projet***

Les effets globaux du projet sont présentés ci-dessous.

#### **8.1.1. Garantie temporaire de l'exploitation de la terre**

Le projet a permis d'assurer une garantie temporaire de l'exploitation de la terre. Dans certains cas, comme cela a été évoqué ci-dessus, une procédure pour l'obtention de certificats d'enregistrement a été entamée (cas de Likasi). Des contrats d'exploitation de la terre ou de location ont été établis mais leur durée est variable d'une situation à l'autre : dans certains cas, leur durée est de 10 ans (Cas du Périmètre de Kimpoko, Kinshasa) mais dans certains cas, il n'est que d'une ou deux années (Cas de l'Association des Mamans de Mandeleo, Lubambashi).

Grâce à la sécurisation du foncier, le prix de location de la terre est à la baisse. Notamment à Mbanza Ngungu, dans le cas où il y a production de 50 caisses de tomates, le propriétaire bénéficie dans la situation sans projet de 25 caisses soit 50% de la production (alors qu'il n'apporte que la terre). Dans la situation avec projet, le propriétaire ne bénéficie que de 2 à 5 caisses de tomates soit 5 à 10% de la production.

#### **8.1.2. Augmentation de la production de légumes**

Il y a eu une augmentation de la production de légumes dans tous les sites du projet et une amélioration de la qualité bien que de manière différenciée selon le contexte. L'approvisionnement des marchés urbains et péri urbains est plus régulier.

#### **8.1.3. Extension des superficies consacrées aux cultures maraîchères**

Il y a eu extension des superficies consacrées aux cultures maraîchères dans tous les sites du projet et à la périphérie des villes.



Le diagramme 6 présente les périodes durant lesquelles surviennent la saison sèche et la saison des pluies pour chaque ville.

Diagramme 6 : Périodes durant lesquelles surviennent la saison sèche (SS) et la saison des pluies (SP) pour chaque ville

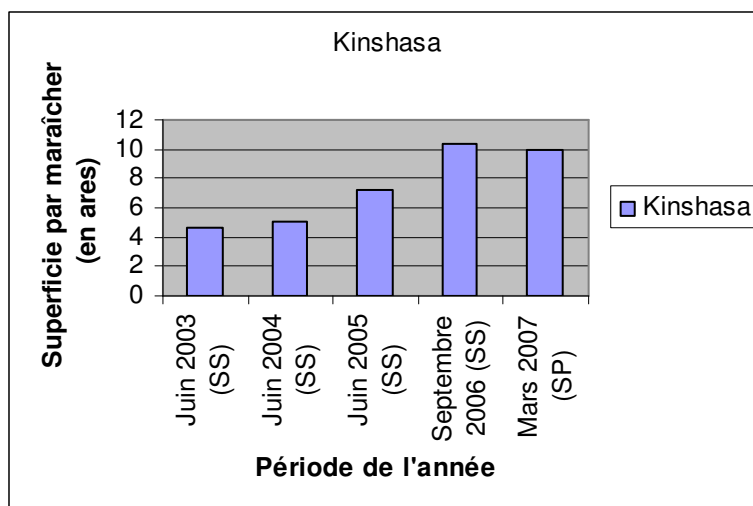
Ville/mois	Janv.	Fév.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Kinshasa</b>							■	■	■			
<b>Likasi</b>				■	■	■	■	■	■	■		
<b>Kisangani</b>	■	■										■
<b>Lubumbashi</b>												
<b>Mbanza Ngungu</b>				■	■	■	■	■	■	■		

■ Saison sèche

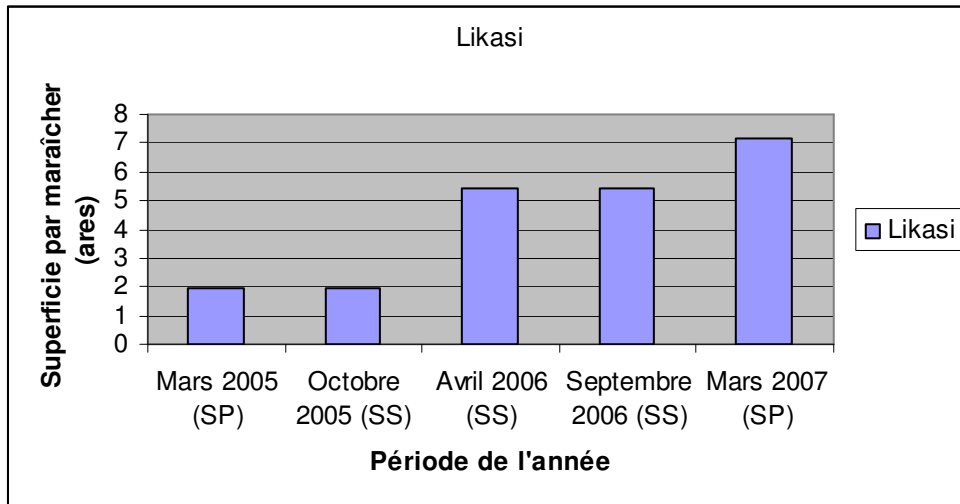
----- Saison des pluies

Les diagrammes 7, 8, 9 et 10 présentent, par ville, l'évolution de la superficie par maraîcher suite à la réalisation du projet et par période de l'année.

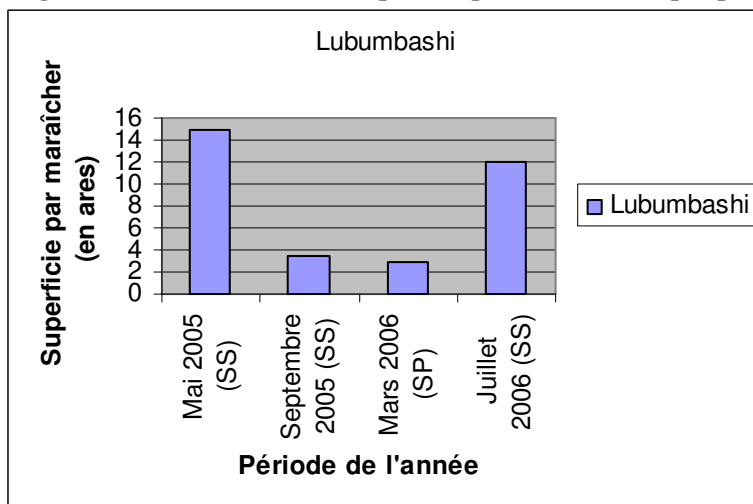
Diagramme 7 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Kinshasa)



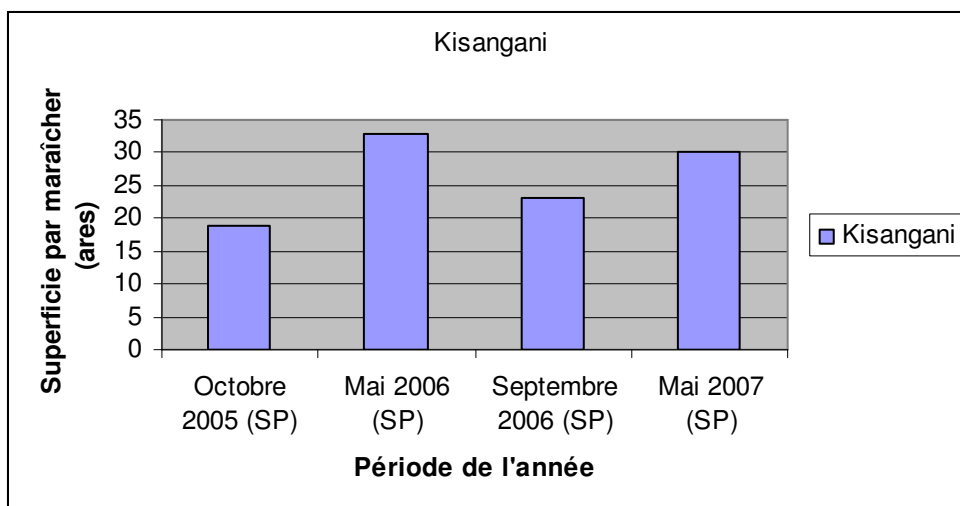
**Diagramme 8 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Likasi)**



**Diagramme 9 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Lubumbashi)**



**Diagramme 10 : Evolution de la superficie par maraîcher et par période de l'année (Kisangani)**



Si on croise les informations contenues dans le diagramme 6 avec celles contenues dans les diagrammes 7, 8, 9 et 10, il ressort que :

- qu'à Kinshasa, il y a eu, d'une année à l'autre, extension des superficies consacrées aux cultures maraîchères en saison sèche et saison des pluies,
- qu'à Likasi, il y a eu, d'une année à l'autre, extension des superficies consacrées aux cultures maraîchères en saison sèche et saison des pluies (la superficie par maraîcher a été multipliée pour les deux saisons par 2 à 2,5 fois et demi),
- qu'à Lubumbashi, l'extension des superficies cultivées en maraîchage pendant les deux saisons est moins notable que dans les deux cas précédents,
- qu'à Kisangani, il y a eu une extension progressive de la superficie cultivée par maraîcher pour la même période de l'année (automne) et une stabilisation de la superficie par maraîcher pour une même période de l'année (printemps).

A Mbanza Ngungu, la superficie par maraîcher est passée de 4.3 ares au début du projet à 5.4 ares dans la situation actuelles.

#### **8.1.4. Apparition de nouveaux maraîchers**

Il y a eu apparition de nouveaux maraîchers (personnes qui ne s'adonnaient pas au maraîchage avant le début du projet).

#### **8.1.5. Création d'opportunités d'emploi**

Il y a eu création d'opportunités d'emploi. Dans plusieurs cas, ce sont les femmes qui ont été formées et développé l'activité horticole. Au fur et à mesure du développement de l'activité, les maris et les enfants se mettent à effectuer les différentes opérations culturales.

#### **8.1.6. Augmentation des revenus des bénéficiaires**

Il y a eu augmentation des revenus des bénéficiaires.

Le tableau 14 indique le revenu mensuel moyen<sup>11</sup> des maraîchers au début de la 2<sup>ème</sup> phase et le revenu moyen des maraîchers dans la situation actuelle.

**Tableau 14 : Revenu mensuel moyen/maraîcher au début de la 2ème phase et revenu moyen/maraîcher dans la situation actuelle**

Ville	Revenu mensuel moyen/maraîcher (USD)	
	Début de la deuxième phase du projet HUP	Dans la situation actuelle
<b>Kinshasa</b>	50	142
<b>Lubumbashi</b>	49	52
<b>Kisangani</b>	18	60
<b>Likasi</b>	68	161
<b>Mbanza Ngungu</b>	37	82

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

### **8.1.7. Capitalisation de l'épargne**

Il y a eu capitalisation de l'épargne et investissement de cette épargne dans des activités alternatives et complémentaires de l'horticulture : élevage, commerce. Notamment, grâce à l'attribution de micro crédit, il y a eu constitution d'une épargne qui a contribué également, dans certains cas, à la scolarisation des enfants, la réfection des maisons. Dans certains cas, il y a eu développement de l'élevage de porcs (Périmètre de Kimpoko à Kinshasa, Périmètre de Mandeleo à Lubumbashi, Périmètre de Wonda à Mbanza Ngungu). Ces élevages sont de petite taille compte tenu des moyens limités qui ne permettent pas de construire des porcheries comprenant un nombre suffisant de loges. Le développement de l'élevage porcin est un des effets les plus importants du projet : la reproduction de la fertilité des sols pose problème dans tous les sites du projet. Le développement de l'élevage peut contribuer à lever cette contrainte et de ce fait, assurer, la durabilité des effets des différentes actions du projet.

### **8.1.8. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des femmes**

Il y a eu, d'une manière générale, renforcement des capacités des bénéficiaires et des femmes maraîchères en particulier (participation à la décision renforcée...). Des sessions de formation ont été organisées spécialement pour les femmes. Certaines associations dans lesquelles les femmes sont majoritaires ont été sélectionnées à dessein.

Les femmes sont, d'une manière générale, membres des associations et ont pris des responsabilités dans la gestion des micro caisses.

### **8.1.9. Renforcement des capacités des experts nationaux**

<sup>11</sup> Une enquête périodique est réalisée pour estimer le revenu des maraîchers ayant bénéficié du projet.

Il y a eu renforcement des capacités des experts nationaux rattachés aux BMHs par le biais des différentes formations dispensées aux bénéficiaires (formations techniques, formations en gestion des micro caisses,.....) et par le fait qu'ils ont inter agi à toutes les étapes du projet avec les experts internationaux et nationaux ( consultants en micro aménagements, consultant PPI, consultant micro crédit).

## **8.2. Evaluation des effets de la stratégie adoptée**

La stratégie ascendante d'intervention adoptée a renforcé les acteurs (associations) grâce aux formations (gestion des micro caisses, écoles au champ) à la base bien que de manière différenciée puisque certaines des groupes d'associations ont réussi à se constituer en réseau et d'autres non même dans des périmètres qui ont bénéficié des deux phases.

## **8. 3. Evaluation des impacts/effets des activités**

### **8.3.1. Les activités reliées à l'objectif n°1 ou sécurisation des ressources (terre, eau)**

La construction de micro aménagements ainsi que la sécurisation des périmètres ont contribué à l'extension des superficies cultivées en maraîchage. La sécurisation de l'accès à l'eau notamment durant la saison sèche est assurée bien qu'il n'y ait pas eu, à proprement parler, d' introduction de techniques de micro irrigation. Il y a, donc, intensification de la production/extension des superficies cultivées pendant la saison sèche.

### **8.3.2. Les activités reliées à l'objectif n° 2 ou sécurisation d'une production horticole durable et de qualité**

Les effets des activités reliées à l'objectif n°2 sont présentés ci-dessous.

#### **8.3.2.1. La diversification des systèmes de culture**

Suite à la réalisation des activités relevant de l'objectif n°2, il y a eu diversification des systèmes de culture avec introduction de nouvelles espèces dans certains cas et de nouvelles variétés améliorées et adaptées aux différentes saisons de culture.

La diversification des systèmes de culture a été différenciée compte tenu des conditions dans lesquelles les activités relevant de l'objectif n°2 ont été mises en œuvre. La culture de la tomate a été introduite en saison sèche dans certains sites (site de Njili,) bien que de manière limitée. Dans le périmètre de Kimpoko (Kinshasa Est), la diversification des systèmes de culture est plus large que dans le cas des sites de Njili. Ainsi, les bénéficiaires ont adopté de nouvelles espèces comme l'aubergine, le gombo, le piment, en plus de la culture de ciboule traditionnelle. A Mbanza Ngungu, et notamment dans la vallée de Loma, les maraîchers faisaient des rotations

oignon/chou pommé dans la situation avant projet. Ces deux cultures ne nécessitent pas de traitements particuliers : les maraîchers n'engageaient donc pas de dépenses. Dans la situation avec projet, les maraîchers continuent à cultiver le chou pommé et l'oignon mais ont introduit la tomate, la carotte et la pomme de terre. Les situations sont très différenciées et même dans le cas où il y a eu une diversification prononcée comme c'est le cas à Mbanza Ngungu, il semble que les maraîchers restent attachés aux cultures de base que sont le Chou pommé et l'oignon (même s'ils adoptent de nouvelles variétés). Certains sites se spécialisent, en adoptant des innovations techniques (nouvelles variétés adaptées à la saison) et ceci s'explique par l'existence d'un marché. Cette résistance relative à la diversification s'explique aussi par les pénuries périodiques en engrais. Dans le périmètre de Kamilombe (Lubumbashi), les producteurs ont continué à produire du Chou pommé malgré l'intervention du projet. Ils n'ont pas réduit la largeur de leurs plates bandes et ont continué à produire selon leur propre technique car ils avaient aménagé leurs parcelles (chemins pour évacuer les produits et canalisations).

#### ***8.3.2.2. L'intensification des systèmes de culture***

Du fait de la réalisation des activités relevant de l'objectif n°2, il y a eu intensification de la production. En effet, grâce à l'adoption de variétés adaptées (sur le conseil des agents du projet), il est possible de cultiver en saison des pluies. La culture de ces variétés adaptées à la saison des pluies a été notamment vulgarisée lors des essais menés dans les écoles au champ. Ainsi, dans plusieurs cas, notamment dans le cas des cultures dites 'exotiques', il y a succession de deux cultures par an (une culture en saison sèche et une culture en saison pluvieuse) (cas du Chou pommé notamment) (comme c'est le cas, dans le périmètre de Twikatane 1, Kilobelobe, Lubumbashi).

#### ***8.3.2.3. La diminution de la pénibilité du travail***

La réalisation des activités résultant de l'objectif n° 2 a résulté en la diminution de la pénibilité du travail : compte tenu que l'Ecole au Champ a promu des plants bandes de taille plus petite, il est devenu plus facile d'arroser, de sarcler et de biner, principalement pour les femmes.

#### ***8.3.2.4. Amélioration de la gestion de la fertilité***

Grâce à l'introduction de techniques alternatives de reproduction de la fertilité (comme l'utilisation du fumier de porc), il y a eu une amélioration de la fertilité des sols. De même, dans les situations où les bénéficiaires se sont appropriés l'activité d'établissement de compostières comme à Kisangani (Association ABC), il y a amélioration de la fertilité des sols bien que la quantité de compost produite ne couvre pas en totalité les besoins des bénéficiaires. La préférence est maintenant, accordée à la fertilisation organique et l'utilisation des pesticides naturels.

### **8.3.2.5. Amélioration de la qualité du produit**

Dans certains cas, les techniques introduites ont permis d'obtenir un produit dont la qualité répond aux exigences du marché : par exemple, dans les périmètres de l'Association AMANDE et de l'Association AMED (site de Njili), le repiquage de l'amarante introduit dans le cadre de l'école au champ permet de produire de grosses tiges, prisées sur le marché.

### **8.3.2.6. Amélioration de la technicité des différents acteurs**

Grâce aux différentes formations notamment dans le cadre de l'école au champ et des échanges qui ont eu lieu entre les Unités techniques et les bénéficiaires, le niveau de technicité des maraîchers s'est amélioré : ainsi, ils ont été initiés à nombre de concepts techniques de base comme la dégénérescence des semences et de ce fait, la nécessité de se procurer de nouvelles semences, la nécessité de mettre en place des rotations (du type tomate/arachide) pour éviter certains ravageurs (nématodes, chenilles), les techniques de paillage.

La valorisation du guide pratique d'application de l'Ecole au Champ a permis aux animateurs, services techniques et producteurs d'être formés et d'acquérir les bases techniques de production et de protection intégrées requises pour l'intensification et la diversification des productions horticoles de qualité. Ces connaissances techniques ont été diffusées auprès des producteurs/associations. L'approche PPI comporte trois volets principaux : variétés, techniques culturales, techniques de production et de protection des cultures. Ainsi, la plupart des producteurs sont sensibilisés et ont adopté, à des degrés différents, l'approche PPI et cela se traduit au niveau des périmètres par :

- L'intérêt accordé aux semences de qualité et l'établissement d'une bonne pépinière pour la production de plantules saines,
- La bonne préparation des plates bandes en respectant les bonnes dimensions et,
- L'amélioration des techniques de plantation qui respectent les densités appropriées pour chaque espèce et les alignements sur la plate bande.

Grâce à l'approche Ecole au Champ, des options techniques PPI ont été élargies et partiellement capitalisées.

## **8.3.2. Les activités reliées à l'objectif n°3 ou sécurisation de l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires**

### **8.3.3.1. Renforcement des capacités des associations**

La mise en place des micro caisses a induit le renforcement de la cohésion des membres au sein des associations dans les situations où la rotation des micro crédits a été rapide (1 rotation par an). Le système des micro caisses intégrant un comité de

gestion, un comité de contrôle et un comité de crédit a responsabilisé les membres puisque c'est eux qui sélectionnent les bénéficiaires, effectuent le recouvrement et décident de l'allocation des crédits recouverts.

Le tableau 15 présente l'évolution de quelques indicateurs attestant du renforcement des associations : proportion d'associations où il y a des activités communes, proportion d'associations où le leader est élu par les membres, proportion d'associations dans lesquelles les membres utilisent les fonds de l'association .

**Table 15 : Evolution de quelques indicateurs attestant du renforcement des associations**

Ville	Activités communes		Leader élu par les membres		Membres Participant à l'utilisation des fonds de l'association	
	Début du projet	Situation actuelle	Début du projet	Situation actuelle	Début du projet	Situation actuelle
<b>Kinshasa</b>	31%	89%	58%	80%	49%	91%
<b>Lubumbashi</b>	8%	13%	20%	28%	6%	30%
<b>Kisangani</b>	20%	90%	10%	100%	80%	100%
<b>Likasi</b>	31%	75%	49%	99%	25%	89%
<b>Mbanza Ngungu</b>	-	-	-	-	-	-

Source : Rapport de progrès du projet, 2007

### **8.3.3.2. Emergence de plate formes de producteurs**

Le renforcement et la structuration des associations a résulté en l' émergence de plate formes de producteurs à Lubumbashi (Comalu<sup>12</sup>) et Likasi. Comalu (créée en 2002) assiste les associations (structuration) et les aide à rentrer en contact avec les autorités. Cette plate forme regroupe 185 associations et 1218 membres.

Une coordination des Ecoles au Champ a été créée au sein de cette plate forme avec pour objectif de diffuser les techniques développées et acquises. Cette coordination apprécie de manière continue le degré de diffusion et d'appropriation de ces techniques.

Il y a eu organisation de la profession notamment à Lumumbashi et émergences de structures spécialisées proposant aux associations de producteurs des services répondant à des besoins concrets de différente nature : Copaco<sup>13</sup>, FHF<sup>14</sup>, CCLF<sup>15</sup>.

Le besoin de s'approvisionner en semences de qualité ( et en intrants de manière plus générale) s'est fait ressentir très rapidement et c'est ainsi que Copaco a été créée en 2003. Ils ont également ressenti le besoin de pérenniser les micro caisses de proximité. La création de la structure FHF est plus récente (début 2007). Les

<sup>12</sup> Comité des Maraîchers de Lubumbashi.

<sup>13</sup> Coopérative d'Approvisionnement et de Consommation.

<sup>14</sup> Filière Horticole de Micro finance.

<sup>15</sup> Coopérative de Commercialisation des Légumes Frais.



maraîchers ont identifié des goulets d'étranglement dans les circuits de commercialisation des légumes (augmentation de la production et de ce fait, difficultés d'écoulement, de stockage, de transformation). C'est ainsi qu'ils ont créé la CCLF. Ces coopératives se sont structurées de telle manière à lever des fonds (droits d'adhésion, parts sociales) pour pouvoir financer leurs activités. En contre partie, les associations membres bénéficient de services : prix d'approvisionnement en intrants préférentiels, produits financiers, ... Les différentes structures interagissent et leurs activités sont intégrées. Des directives sont données de manière régulière par la plateforme à Copaco pour l'importation des semences (espèces, variétés...). Très rapidement, les maraîchers ont compris qu'il était plus facile de s'approvisionner auprès de Copaco.

### ***8.3.3.3. Renforcement de la dynamique de concertation à la base***

Il y a eu renforcement de la dynamique de concertation au niveau local grâce à l'existence des CMC qui pourront s'inscrire dans le futur le cadre de la politique de décentralisation prônée par le Gouvernement.

## **9. Appréciation de la durabilité des effets du projet**

Les effets du projet seront durables dans les cas où l'organisation de la profession a été initiée et suffisamment renforcée pour être autonome : les plateformes de producteurs s'approprient les activités du projet (micro caisses, techniques,....) et sont suffisamment outillées pour les reproduire.

Le projet sera durable dans les zonings :

- où il y a une certaine homogénéité entre associations (même activités, mêmes moyens),
- où la pression sur les ressources (eau et terre) n'est pas trop élevée et,
- où l'accès au marché pour la commercialisation et l'approvisionnement en intrants est assuré (A priori, Likasi, Mbanza Ngungu et Lubumbashi).

## **10. Recommandations**

### ***10.1. Recommandations générales***

La mission préconise le financement d'une troisième phase. Elle aurait pour objectif de consolider les acquis du projet des deux phases précédentes.

Il serait souhaitable que durant la troisième phase, le projet devienne un projet de développement de l'agriculture urbaine et péri urbaine, l'horticulture en étant la composante principale. Il serait alors possible d'intégrer des activités d'élevage, essentielles pour la reproduction de la fertilité des sols et des activités de développement de l'arboriculture fruitière quand les conditions s'y prêtent.

Il est clair, d'après l'analyse financière, que les acquis du projet doivent être consolidés dans les nouvelles villes (Likasi, Mbanza Ngungu et Kisangani) par le biais de l'organisation effective de la profession.

Dans la troisième phase, il serait opportun d'envisager des objectifs spécifiques pour la réalisation du projet dans le cas de Lubumbashi et notamment d'envisager de réaliser des activités d'appui à la filière.

D'autre part, il subsiste un risque : si on multiplie le nombre de villes, il y a un risque d'éparpillement des efforts et des ressources financières.

## **10.2. Recommandations spécifiques par partie**

### **10.2.1. Pour le Gouvernement de la République Démocratique du Congo**

La mission recommande au Gouvernement de la République Démocratique du Congo, l'élaboration d'une politique de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine. Cette politique serait le cadre global de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine en République Démocratique du Congo. Cette politique pourrait être alimentée par les résultats obtenus dans le cadre du projet d'Horticulture Urbaine et Péri Urbaine.

La mission recommande de vulgariser la loi foncière existante. Des documents officiels (certificat d'enregistrement) attestant du droit de propriété dans les périmètres horticoles devraient être délivrés. La mission préconise que le Gouvernement congolais contribue à accélérer les procédures relatives à l'accès aux titres légaux de propriété.

La mission recommande de réaliser une étude de gouvernance foncière.

Il serait opportun d'harmoniser les clauses des codes pour instaurer une bonne législation foncière (code minier, code foncier, code des investissements, code rural et code forestier).

Il est recommandé d'inclure les zonings horticoles dans les nouveaux plans d'aménagement des villes des villes de RDC. Ces plans d'aménagement devraient permettre une meilleure intégration des activités d'élevage et de pisciculture. De même, ces plans devraient exclure les activités de productions maraîchères des zones polluées, celles-ci pouvant servir à l'arboriculture ou à la floriculture.

La mission préconise d'inscrire dans le budget des investissements complémentaires pour financer certaines actions qui seront identifiées dans la troisième phase : pistes agricoles, aménagement de marchés.

Le Gouvernement devrait œuvrer à la mise en œuvre de la politique de décentralisation et inscrire les CMC (organe de concertation multi sectorielle) dans l'organigramme à venir.

La mission recommande que l'Etat congolais crée un Institut de formation d'ingénieurs/techniciens horticoles. Dans un premier temps, en vue d'un développement durable de la filière horticole, la mission recommande le renforcement des capacités par la création d'un institut ou d'un département de l'horticulture au sein des structures universitaires existantes (dont la Faculté des Sciences Agronomiques), chargé de la formation d'Ingénieurs/Techniciens horticoles et de développer les structures d'appui à la filière horticole, INERA, SENASEM

La mission recommande de revoir et actualiser les législations semencières et phytosanitaires afin d'encourager une production locale de semences de qualité et promouvoir les techniques PPI

Dans certaines provinces, la plupart des importations d'intrants se font à partir des pays de la Communauté d'Afrique Australe (SADC) dont la RDC est membre. Les taxes à l'importation des intrants et petit matériel agricole devraient être levées et les importations des légumes contrôlées, pour que les producteurs locaux ne soient pas pénalisés.

La mission recommande de sensibiliser les populations à la production et la consommation des fruits et légumes de qualité en vue de l'amélioration de la nutrition et de l'alimentation.

## **10.2.2. Pour la FAO**

### *Au niveau global*

D'une manière globale, il est recommandé que la FAO apporte un appui au Gouvernement congolais pour la réalisation d'une étude de diagnostic d'appréciation des besoins en terme de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine au niveau national (par province). Cette étude pourrait être réalisée dans le cadre de la troisième phase du projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine ou de la troisième phase du projet d'appui aux politiques.

Dans le cadre de la troisième phase, un projet de développement d'horticulture urbaine incluant les différentes composantes de la diversification (intégrant l'élevage et la pisciculture) devrait être formulé.

L'approche à mettre en œuvre serait globale : un diagnostic participatif global dans lequel tous les besoins des populations seraient répertoriés et hiérarchisés serait élaboré.

Le choix des périmètres horticoles où le projet va intervenir doit être raisonné selon l'objectif que l'on se donne : les critères de sélection des périmètres devraient être affinés (incluant des critères comme la distance par rapport à la ville (indiquant la pression sur le foncier), la superficie disponible par maraîcher, le niveau de technicité.

La mission recommande une recherche et un renforcement des synergies avec d'autres agences du système des Nations Unies telles que l'UNICEF (promotion des jardins d'écoles) OMS (promotion des potagers familiaux pour une amélioration de la nutrition), des projets de développement et des ONG afin de promouvoir l'HUP sur tout le territoire.

La mission recommande le financement d'un voyage d'étude pour un renforcement des capacités de quelques conseillers/experts horticoles HUP aux technologies modernes de production horticole ; cette formation intensive pourrait avoir lieu au Centre Régional Africain du World Vegetable Center à Arusha en Tanzanie pays qui partage une frontière commune avec la RDC et des problèmes de développement horticole semblables.

Lors de la troisième phase, la mission recommande<sup>16</sup> l'augmentation de la compensation versée aux équipes de terrain.

### *Stratégie de mise en œuvre*

Les diagnostics participatifs<sup>17</sup> élaborés seraient l'occasion de développer des partenariats y compris avec l'Etat congolais et d'autres bailleurs de fonds qui pourraient prendre en charge certaines des actions identifiées.

Des partenariats seraient à établir au niveau local notamment avec l'inspection de l'agriculture pour la mise à la disposition du projet de l'expertise locale notamment dans le domaine de l'élevage.

La production de supports cartographiques des périmètres à sécuriser est recommandée : le développement de l'utilisation de l'outil GIS passerait par le biais de la formation d'un des agents du projet au GIS.

Si une troisième phase du projet est financée, la mission recommande d'étudier de manière approfondie la faisabilité technique et socio économique en amont : par exemple, avant de concevoir les micro aménagements, il est nécessaire d'évaluer les risques d'érosion à l'amont.

Pour capitaliser l'ancrage institutionnel, le SENAHUP devrait bénéficier dans la troisième phase d'un appui (formation, moyens matériels). Cela devrait le préparer à prendre la relève après la fin du projet. De plus, le niveau d'implication du SENAHUP dans la gestion du projet devrait augmenter : la mission préconise que le SENAHUP prenne en main la mise en œuvre du projet dans une nouvelle ville.

Afin d'apporter une ébauche de solution aux problèmes récurrents de semences de qualité qui affectent le développement durable de la filière horticole, il est recommandé une mission d'une durée de 4 à 6 mois pour un expert en technologies des semences (cf. Listes des variétés à tester avant diffusion à l'annexe 2 et cf. Termes de référence à l'annexe 3 ).

---

<sup>16</sup> Cette recommandation est adressée au Système des Nations Unies et à l'ensemble des bailleurs de fonds.

<sup>17</sup> Mentionnés ci-dessus.

La mission recommande de recruter un consultant en production et protection intégrée, spécialiste en variétés et techniques de production des cultures maraîchères et fruitières tropicales pour une durée de 1.5 mois répartis en deux missions (années 1 et 2). Cet expert effectuerait deux visites par an (15 à 20 jours par visite, une visite en saison sèche et l'autre en saison des pluies) afin d'identifier les contraintes techniques de production pour chaque saison et y apporter des solutions.

Il est également nécessaire d'apporter une assistance aux associations pour la sécurisation des fonds générés par les micro caisses.

Il serait souhaitable que les équipes du projet essaient d'équilibrer leurs efforts et allouent le temps nécessaire pour chacune des interventions pour obtenir des effets optimaux : identification des périmètres, sécurisation du foncier, mise en place de micro caisses. Il ne sert à rien d'identifier un grand nombre de périmètres et de ne pouvoir aller jusqu'au bout du processus. La mission recommande que les équipes du projet concentrent leurs efforts et assurent une certaine continuité dans leur stratégie d'intervention.

La stratégie d'intervention doit prendre en considération les réalités de terrain de manière impérative et tenir compte de l'éloignement des sites, de leur hétérogénéité. Dans le cas de Kinshasa, la stratégie d'intervention devrait être révisée dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> phase et l'équipe du projet devrait concentrer ses efforts sur une zone limitée.

Il est recommandé de développer et de tester des techniques simples de stockage, conservation et transformation des légumes comme outils d'appui à la professionnalisation du secteur de l'horticulture urbaine et périurbaine.

#### *Pour la gestion du projet*

Pour le système de suivi évaluation, il serait judicieux de calculer les indicateurs d'impact par périmètre. Ceci se justifie par le fait que les périmètres sont très différenciés en terme d'activités horticoles, niveau de revenu, ....

La mission recommande que lors de l'établissement des rapports de progrès du projet, les équipes du projet mesurent le degré de participation des femmes aux activités des associations.

La mission préconise qu'un indicateur d'impact mesurant la production maraîchère par espèce soit établi dans les rapports de progrès du projet. Cet indicateur d'impact devra être établi par zoning et par saison (saison des pluies et saison sèche).

La mission recommande qu'il y ait uniformisation des rapports de progrès (synthèse par ville) et que les mêmes indicateurs (avec le même niveau de détail) soient calculés pour chaque ville.

Il serait souhaitable que enquêtes de suivi/évaluation soient réalisées à la même période (6 mois) dans toutes les villes et à la même période d'une année sur l'autre. Il serait préférable que ces enquêtes soient réalisées une fois en saison sèche et une fois en saison des pluies.

### **10.2.3. Pour le bailleur de fonds**

La mission recommande de financer la Phase III afin de consolider les acquis du projet dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Likasi et Mbanza Ngungu. Sur la base d'un bilan diagnostic conduit par le projet, la mission recommande l'ouverture d'un nouveau pôle d'activités dans les villes de Bukavu et Goma qui pour des raisons de sécurité n'ont pas été retenues dans l'exécution de la phase II.

Il est préconisé que le bailleur de fonds assiste le projet à trouver des financements auprès d'autres bailleurs potentiels.

Dans le cadre de la mise en place de projets d'horticultures urbaines et périurbaines dans les autres pays de la région des Grands Lacs Africains (Burundi et Rwanda), la mission recommande de financer un poste d'expert régional (Burundi, RDC, Rwanda) en génie rural dont le rôle principal serait de contribuer au renforcement des capacités des cadres nationaux, de participer à la conception et la réalisation des ouvrages et de promulguer des conseils en vue de 'entretien de ces ouvrages.

La mission recommande que le bailleur de fonds participe à la relance des activités de recherche et développement de l'Horticulture en République Démocratique du Congo notamment par le renforcement des capacités.

Etant donné que la Belgique est un des principaux bailleurs de fonds, il est nécessaire qu'elle incite la République Démocratique du Congo, d'inscrire le développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine comme une de ses priorités, de prévoir d'élaborer une politique de développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine, de l'inscrire dans la stratégie de développement nationale et de l'inscrire dans son budget.

La mission recommande de s'impliquer dans la restructuration du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Développement Rural afin de s'assurer la prise en compte d'un programme durable de l'horticulture urbaine et périurbaine.

La mission recommande de mieux coordonner les complémentarités entre les projets d'urgence humanitaire, réalisés par différentes agences et organisations, et les programmes de développement durable afin que les activités de ces programmes ne soient affectées de manière négative par l'aide d'urgence.

## 11. Leçons apprises

Les leçons apprises grâce à la réalisation du projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine en République Démocratique du Congo se situent à différents niveaux :

- les effets d'un projet s'expriment de manière différenciée en fonction des conditions dans lesquelles les activités du projet sont réalisées.
- Quand les ressources humaines et matérielles apportées couvrent les besoins minimums des bénéficiaires, les effets du projet s'expriment de manière optimale.
- Pour que les effets du projet s'expriment de manière optimale, il est indispensable qu'il existe des ressources au niveau des exploitations agricoles : superficie, force de travail, disponibilités financières. Ainsi, il est essentiel de cibler les bénéficiaires potentiels de manière raisonnée. Il faut être conscient, au préalable, que les effets des activités du projet ne seront pas les mêmes : les effets dépendront des ressources disponibles sur les exploitations, de l'environnement socio économique des exploitations (existence de débouchés commerciaux pour les produits, existence d'opportunité d'emplois à proximité...).
- La taille de la zone d'intervention, le nombre d'associations ciblées en fonction des moyens (humains et matériels) dont dispose l'équipe du projet, la taille des associations, la différenciation sociale au sein des associations sont autant d'éléments qui déterminent la réussite des activités du projet : en effet, si l'équipe du projet assure un suivi régulier des activités au sein d'associations qui ne présentent pas une grande différenciation sociale (c'est-à-dire que les besoins des bénéficiaires sont homogènes), la structuration d'organisations paysannes qui assurera la durabilité des effets du projet est facilitée.
- Il apparaît qu'il est très difficile de réaliser des projets de développement dans une situation de post conflit. Les projets mis en oeuvre dans de telles situations répondent à des besoins immédiats et non à des besoins sur le moyen terme et le long terme. Cependant, il est possible que ce type de projet évolue vers un projet de développement. Mettre en oeuvre de tels projets contribue au renforcement de structures locales qui seront les parties prenantes des projets de développement futurs.

## **Annexes**



## **Annexe 1 : Contexte**

## Le contexte du pays

1. La République Démocratique du Congo est un grand pays dont la superficie est de 2 345 000 km<sup>2</sup>. Il est subdivisé en 11 provinces et possède des frontières communes avec neuf pays : au Nord, la République Centrafricaine et le Soudan, à l'Est l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, au Sud, l'Angola et la Zambie et, à l'Ouest la République du Congo et l'enclave de Cabinda (Angola).
2. Les ressources naturelles, en République Démocratique du Congo sont riches et variées. Le pays se divise en trois zones agro-écologiques :
  - une vaste cuvette alluviale au centre couvrant le tiers du territoire (300 à 500 m d'altitude). Sa végétation est composée de forêts équatoriales et de marais. Elle est assez peu peuplée,
  - des plateaux étagés de savane bordent cette cuvette au Nord et au Sud (700 à 1200 m d'altitude) et sont plus densément peuplés et,
  - les massifs montagneux volcaniques de haute altitude à l'est et au nord est (1500 à 5000 m) (dans la région du Kivu) ont une densité de population très élevée.

Le réseau hydrographique est très dense. Il comprend une trentaine de grandes rivières. Elles débouchent dans le Congo, fleuve de 4670 kms de long, avec à l'embouchure, le deuxième débit le plus important du globe (30 000 m<sup>3</sup>/seconde).

La République Démocratique du Congo est le pays le plus arrosé du continent avec une moyenne de ressources renouvelables internes de 900 km<sup>3</sup>/an, ce qui représente presque le quart des réserves d'eau douce du continent africain.

Le climat est équatorial, chaud et humide au centre, et progressivement plus tropical vers le sud et le nord. La pluviométrie y est régulière et abondante (1545 mm/an en moyenne) mais variable dans le temps et dans l'espace (800 à 1800 mm). Une saison sèche courte (3 à 4 mois) alterne avec une saison des pluies relativement longue (8 mois sur 12).

3. La population s'élève en 2004 à 55.9 millions d'habitants alors qu'elle était de 23.9 millions. Il est prévu que la population de la République Démocratique du Congo atteigne 78 millions d'habitants à l'horizon 2015. Le taux de croissance démographique est de 3% en 2004. *On assiste à une nette augmentation de la population urbaine puisqu'elle est passée de 29.5% en 1975 à 31.6% de la population totale en 2004 et devrait atteindre 36.8% en 2015.* La population de la République Démocratique du Congo comprend une grande proportion de jeunes : en effet, 47.2% de la population a moins de 15 ans en 2004 et cette proportion devrait augmenter pour atteindre 48% en 2015.

4. La République Démocratique du Congo est classée 80<sup>ème</sup> selon l'index de pauvreté humaine. La valeur de cet index est de 40.9%. L'Index de Développement Humain s'élève à 0.391.

Le Produit National Brut de la République Démocratique du Congo s'élève à 6.6 milliards de US dollars soit 39.4 milliards de US dollars en valorisation dollars PPA. Le produit intérieur brut par habitant était de 460 US dollars en valorisation dollars PPA en 2005. Le produit intérieur brut par habitant n'a cessé de décroître depuis 1975.

Le taux d'alphabétisation a évolué entre 1990 et 2004 : pour les personnes âgées de plus de 15 ans, il était respectivement de 47.5% et 67.2%. 54.1% des femmes de plus de 15 ans (contre 80.9% des hommes) et 63.1% des jeunes filles de 15 à 24 ans savent lire et écrire.

La République Démocratique du Congo est classée 130<sup>ème</sup> si on considère l'index de développement lié au Genre (GDI) dont la valeur est de 0.378.

L'espérance de vie reste très bas. Il est de 44.5 ans pour les femmes et 42.5 ans pour les hommes (2004). Elle était plus élevée entre 1970 et 1975 : elle était respectivement de 46 ans et 43.1 ans. La mortalité infantile a régressé puisque elle est passée de 148 pour mille en 1970 à 129 pour mille en 2004.

La prévalence au HIV s'élève pour les personnes âgées entre 15 à 49 ans à 3.2 %.

Seulement 30% de la population a accès à un système d'assainissement et seulement 46% à une source d'eau améliorée. 25% de la population, seulement, a accès à l'eau potable dans les zones urbaines et 17% dans les zones rurales alors que le pays dispose d'un immense réservoir et d'une pluviométrie très abondante.

61.2 % des femmes de plus de 15 ans ont une activité économique contre 68% des hommes (2004).

5. Le secteur primaire représentait en 2004 59% du Produit Intérieur Brut (49% pour l'agriculture, la pêche et la sylviculture, et 10% pour les industries extractives).

L'exploitation du bois est une activité qui se développe en République Démocratique du Congo : les forêts de la RDC représentent en superficie près de la moitié de celles de tout le continent africain. En 2004, le volume de bois produit a sensiblement augmenté de 48% par rapport à l'année précédente.

Le secteur minier a été le principal moteur de l'économie pendant des années mais également l'objet de toutes les convoitises : la contribution de l'extraction du cuivre à la valeur ajoutée est reculée de plus de 90% (69% en 1974 contre 5% en 2002). La production de diamant a augmenté entre 2003 et 2004. La République Démocratique du Congo produit également du ciment, du zinc, du cobalt et de l'or. En 2004, la production de pétrole brut a retrouvé son niveau de 1995 soit 10 millions de barils. Le secteur de l'eau et de l'énergie est sous exploité en République Démocratique du Congo au même titre que le secteur minier. Alors que le potentiel électrique est estimé à 106 000 mégawatts (d'origine hydraulique essentiellement), seuls 7% de la population ont accès à l'électricité.

La part de l'agriculture dans le PIB est de 56% ce qui signifie que l'activité économique en République Démocratique du Congo est, principalement, basée sur le secteur primaire. La part du secteur secondaire est demeurée relativement stable en 2004 et s'élève à 13% du PIB. Parallèlement, la part du secteur tertiaire s'est établie à 29% du PIB. Dans le domaine des services, ce sont les transports et les télécommunications qui ont repris la plus forte reprise depuis la fin de la guerre.

Les exportations de la République Démocratique du Congo reposent toujours largement sur de produits miniers et agricoles à très faible valeur ajoutée et dont la production se tasse depuis trois décennies. La part des exportations dans le PIB devrait se stabiliser à moins de 31% dans les années à venir. Le pétrole et les diamants concentrent à eux seuls près des 3/4 des recettes en devises. La République Démocratique du Congo importe des produits manufacturés très coûteux originaires des pays du Nord.

Fin 2004, le stock de la dette extérieure était estimé à 10.9 milliards de dollars et détenus pour les trois quart auprès des organismes multi latéraux.

6. Plus de 60% de la population active travaille dans l'agriculture. Cela signifie qu'une forte proportion de la population dépend pour sa survie de l'agriculture. La proportion des importations des produits agricoles par rapport aux importations totale est très élevée, de l'ordre de 53%.

Les superficies cultivées s'étendent à 6,7 millions d'hectares. Les cultures permanentes occupent 1,1 million d'hectares. Les pâturages occupent 15 millions d'hectares. Les terres exploitées ne couvrent que 10% de la surface arable et les importantes possibilités d'irrigation ne sont pas exploitées. L'agriculture est essentiellement vivrière mais il existe aussi une agriculture d'exportation : le café, le cacao, le caoutchouc, l'huile sont exportés.

7. La malnutrition a sensiblement augmenté entre 1990 et 2003, puisqu'elle est passée de 31% à 72%. Il apparaît qu'il y a eu une paupérisation notoire de la population pendant cette période qui s'explique par le contexte politique instable qui a prévalu dans le pays pendant de nombreuses années. La consommation quotidienne de calories a diminué de façon notable entre 1979 et 2003. En effet, la consommation quotidienne de calories était de 2110 calories alors qu'elle ne dépassait pas 1610 calories par jour pour la période 2001 à 2003. En République Démocratique du Congo, la plus grande partie de l'énergie consommée dans le régime alimentaire est d'origine végétale : 60% provient des fruits, légumes et racines et 20% des céréales<sup>18</sup>.

Dans l'ensemble du pays et surtout dans les centres urbains, 86% de la population prend moins de trois repas par jour. La majorité des produits alimentaires de base sont importés (blé, riz). Dans les centres urbains, 56% des citoyens ne disposent pas de réserves alimentaires. La stratégie mise en place pour gérer cette précarité a été la mise en culture de petites parcelles jouxtant leur espace de vie. Il s'agit dans un premier temps de produire des légumes pour couvrir les besoins alimentaires de la famille. Dans un deuxième temps, il est possible de commercialiser le surplus. Dans le milieu urbain, plus de 60% des ménages se livrent à l'agriculture péri urbaine soit au sein d'espaces urbains inoccupés soit dans des zones agricoles proches des centres urbains.

La situation alimentaire en milieu rural est meilleure qu'en ville à part dans les zones affectées par la guerre. Les jardins de case et les champs permettent aux familles de se procurer les produits alimentaires de base (manioc, patate, igname) (riz, maïs et millet).

8. Des élections ont eu lieu en automne 2006. La situation politique devrait se stabiliser. Les bailleurs de fonds sont de retour et sont en train de mettre en place, dans le cadre de négociations, le CAF (Country Assistance Framework) sur l'initiative de la Banque Mondiale. Ce cadre d'intervention se base sur le DRSP.

---

<sup>18</sup> Dans le régime alimentaire des pays du Nord, le régime alimentaire est plus équilibré : 30% de l'énergie provient des céréales, 20% des huiles et graisses, 20% des produits animaux (viande), 15% des sucres, 10% des légumineuses et 10% des fruits et légumes.

**Annexe 2 : Liste des variétés à introduire et à tester  
avant diffusion**

## Liste des variétés à introduire et tester avant la diffusion dans les périmètres

Nom de la variété	Adaptation agro-écologique	Nom du fournisseur
Tomate F1 Savana, F1 Nadira	Likasi, Lubumbashi	Tropicasem
Tomate F1 Lindo, F1 Ninja	Kinshasa, Kisangani, Mbanza Ngungu	Tropicasem
Chou F1 Tropica Cross, F1 KK Cross, F1 Africana, Poivron F1 Nobili, Gombo Volta	Toute adaptation climatique	Tropicasem
Poivron Narval	Toute adaptation climatique	Tézier France
Chou de Chine F1 Saladeer, F1 Early Autumn	Toute adaptation climatique	Takii Japon
Broccoli F1 Olympus, F1 Green Comet, Chou fleur F1 Snow Crown et F1 Snow King	Likasi, Lubumbashi	Takii Japon
Oignon Red Pinoy	Toute adaptation climatique	East West Seed, Thaïlande
Morelle (African nightshade), aubergine africaine (African eggplant), Ethiopian mustard ( <i>Brassica carinata</i> ), amarante	Toute adaptation climatique	AVRDC The World Vegetable Center - Tanzanie
Carotte New Kuroda, pastèque Sugar baby, Charleston Grey, Kaolack, Crimson Sweet	Toute adaptation climatique	Tropicasem
Oignon Niayes Sirocco, Noflaye, Solara	Likasi, Lubumbashi	Tropicasem

## **Annexe 3 : Termes de Référence de l'expert en technologie des semences**

## **Termes de référence de l'expert en semences**

Le mandat de l'expert en semences comprendra les tâches suivantes :

- Etablir un diagnostic du secteur de la semence maraîchère en RDC,
- Contribuer à l'élaboration d'un programme national de production de semences maraîchères,
- Contribuer au renforcement des capacités nationales en production de semences maraîchères,
- Etablir un laboratoire fonctionnel de technologie de semences maraîchères pour le contrôle de qualité et de l'état sanitaire,
- Identifier des sites de production de semences maraîchères,
- Assister le personnel de l'INERA et de SENASEM pour l'épuration et la production de semences de base des espèces locales,
- Mettre au point des techniques appropriées de traitement et de conditionnement de semences,
- Développer un manuel pratique de production de semences maraîchères de qualité.



**Annexe 4 : Termes de référence de la mission  
d'évaluation**

**Termes de Référence**  
**Mission Indépendante d'Evaluation Conjointe**  
**Royaume de Belgique/FAO/République Démocratique du Congo**  
**(17 mai - 5 juin 2007)**

**1. Antécédents**

- Le projet est actuellement dans sa deuxième phase sur une durée de quatre ans, qui prend fin le 31 décembre 2007.
- EOD du projet: 01/06/2000 (deuxième phase, effective EOD fin 2004).
- NTE du projet: 31/12/2007.
- Budget mis à disposition par le bailleur.
- Budget mis à disposition par la contrepartie nationale.
- L'objectif global du projet est d'intensifier et diversifier la production horticole au niveau des petits producteurs des villes afin de leur permettre de générer des revenus et d'approvisionner le marché en légumes et fruits de qualité.
- Les objectifs immédiats sont:

Objectif immédiat 1 : Sécuriser l'accès aux ressources (terre, eau de qualité, ...)

Assurer l'accès continu des producteurs/groupements aux ressources naturelles de qualité, comme base de la production horticole durable en zone urbaine et périurbaine.

Objectif immédiat 2: Sécurisation d'une production horticole durable de qualité.

Mettre en œuvre le référentiel technique PPI (Production et Protection Intégrées) en vue d'intensifier, de diversifier et d'étaler la production horticole de qualité.

Objectif immédiat 3: Sécuriser l'appropriation du développement durable du secteur HUP par les partenaires.

Professionnaliser les producteurs/associations et consolider les ancrages institutionnels de l'HUP au niveau local/municipal et national pour un développement durable.

- Les résultats du projet se situent à deux niveaux:
  - au niveau des mécanismes de concertation: un programme fonctionnel qui s'intègre dans les structures opérationnelles du pays est établi, une Coordination municipale (CMC) de l'HUP mise en place et opérationnelle;
  - au niveau des transferts de technologies: les techniques d'intensification et de diversification des cultures horticoles adaptées aux conditions locales

sont maîtrisées et des messages techniques simples mis en forme pour leur diffusion effective par les services de vulgarisation (Cartes PPI).

Sur base d'une sensibilisation des horticulteurs et d'un diagnostic participatif, des micro-projets sont identifiés par les groupements qui assurent leur mise en œuvre et suivi au niveau des groupements. Ces micro-projets sont co-financés par les bénéficiaires qui contribuent (travail, finances) pour au moins 20 pour cent des coûts.

Les micro-projets sont de deux types:

1. Les micro-aménagements sont des travaux impliquant un ensemble de groupements de producteurs et susceptibles d'améliorer le potentiel de production au niveau de l'ensemble d'un zoning horticole. Il s'agit généralement de travaux d'aménagement hydro-agricoles, faciles à gérer et pouvant être entretenus de façon durable par les utilisateurs. Ainsi cinq bas fonds à Kinshasa pour une superficie de 400 ha et quatre bas fonds et vallées à Lubumbashi pour une superficie de 100 ha ont été aménagés. 19 nouveaux aménagements sont réalisés pendant la deuxième phase du projet, dans cinq villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Likasi et Mbanza Ngungu). De plus, un nombre limité de marchés de quartier ont également été aménagés.
2. Les micro-réalisations sont des initiatives émanant d'un groupement de producteurs à la base et destiné à résoudre des contraintes techniques spécifiques rencontrées au niveau de l'intensification et de la diversification de la production horticole. Des micro-réalisations ont été mis en œuvre par les bénéficiaires, notamment par l'acquisition de semences de qualité pour la diversification des cultures et d'autres plus spécifiques tel que l'établissement d'une pépinière maraîchère pour la production de plantules, la production de semences d'espèces maraîchères locales, la fabrication de compost. Les micro-réalisations sont financées par un fonds de crédit mis à disposition par le projet et récupérée au niveau d'une mutuelle d'épargne crédit autogérée par l'association bénéficiaire. Une ONG spécialisée assure la formation des membres pour la création et la gestion d'une MEC. Un total de 107 caisses est créé et suivi actuellement.

Outre les micro-projets, le projet HUP assure les services d'appui technique aux associations de producteurs sur les périmètres maraîchers, notamment par:

- la démonstration de techniques culturales améliorées en vue d'intensifier, de diversifier et d'étaler la production horticole, telles que les pratiques agricoles alternatives, l'introduction de matériel végétal sélectionné, etc.;

- la formation des services d'appui techniques en matière horticole et d'organisation du service conseil;
  - l'information et la formation des maraîchers/horticulteurs aux concepts PPI suivant l'approche de l'Ecole au Champ, la gestion des ressources hydriques, l'utilisation des pesticides, la commercialisation, etc.;
  - l'amélioration de la gestion technique, administrative et financière des associations (coopératives) de base;
  - la publication de matériel de formation/vulgarisation notamment en matière de PPI (fiches et cartes) et de l'Ecole au Champ;
- Le contexte difficile dans la période que traverse le pays dans les domaines socio-économique et politique ainsi que le fait que le projet est parmi les premiers projets d'assistance internationale à se situer dans cette approche du développement structuré en s'appuyant sur un contexte institutionnel du gouvernement constituent le principal acquit du projet.

## **2. Objectif de l'Evaluation**

L'Evaluation a pour but de fournir une appréciation et des recommandations au Gouvernement, à la FAO et au bailleur de fonds sur les accomplissements du projet (depuis l'évaluation précédente en juillet 2003), en fonction des objectifs fixés et les étapes et les mesures d'accompagnement à considérer pour la consolidation, l'expansion et l'appropriation du programme national d'appui à l'horticulture urbaine et périurbaine en RDC.

## **3. Portée de l'Evaluation**

La mission devra évaluer:

- a) la pertinence du projet en fonction des priorités et des besoins de développement;
- b) la clarté et le réalisme des objectifs de développement du projet et des objectifs immédiats, y compris la détermination des buts, l'identification des bénéficiaires et les perspectives de durabilité;
- c) la qualité, la clarté et l'efficacité de la conception du projet, notamment:
  - la clarté et la cohérence logique entre les apports, les activités, les produits et les progrès vers la réalisation des objectifs (qualité, quantité et échéances);
  - le réalisme et la clarté de la détermination des obligations préalables et des conditions à réunir (hypothèses et risques);
  - le réalisme et la clarté des relations institutionnelles que le projet entretient avec l'environnement extérieur, du cadre de gestion et du cadre institutionnel et de la mise en oeuvre du plan de travail;
  - La concordance des objectifs et activités du projet avec la politique nationale;
  - le rapport coût - efficacité de la conception du projet.

- d) l'efficacité et l'adéquation de la mise en oeuvre du projet, y compris la disponibilité des fonds au regard du budget, tant celui du bailleur de fonds que la composante nationale; la qualité et la fourniture en temps utile des apports de la FAO et du Gouvernement; l'efficacité au niveau de la gestion et du travail; les difficultés au niveau de la mise en oeuvre; l'adéquation du suivi et des rapports; l'ampleur de l'appui et de l'engagement nationaux et la qualité et la quantité de l'appui administratif et technique de la FAO;
- e) les résultats du projet, y compris une évaluation complète et systématique des produits obtenus à ce jour (quantité et qualité au regard du plan de travail et progrès accomplis par rapport aux objectifs immédiats). La mission examinera en particulier l'état d'avancement et la qualité des travaux relatifs à:
- (1) les micro-aménagements;
  - (2) les micro - réalisations;
  - (3) la vulgarisation des techniques culturelles appropriées, y compris les cartes PPI, l'Ecole au Champ, etc.;
  - (4) le système de micro - crédit mis en place par le biais du Projet;
  - (5) la participation des femmes maraîchères aux activités et aux bénéfices créés par le projet.
- f) les effets du projet par rapport aux objectifs immédiats retenus, et en particulier :
- (1) les bénéfices des micro - aménagements et des micro - réalisations sur la potentialisation de la base productive, en termes de intensification, diversification et rationalisation de la production et de l'augmentation des revenus des exploitants;
  - (2) le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs et de leurs associations;
  - (3) le renforcement des capacités des services techniques d'appui, surtout en ce qui concerne le transfert de technologies adaptées;
  - (4) le renforcement du cadre institutionnel de la HUP, surtout en ce qui concerne les mécanismes de concertation;
  - (5) l'augmentation de la disponibilité et de l'accès au micro - crédit, ainsi que son efficacité en appui à la production.
- g) les perspectives de durabilité institutionnelle, technique et économique des résultats du projet au niveau des bénéficiaires et de l'institution-hôte. La mission devra en particulier examiner:
- (1) l'intégration du projet dans le contexte institutionnel national;
  - (2) la sécurisation des droits d'exploitation des parcelles pour la culture en milieu urbain et périurbain;
  - (3) la maintenance et la fonctionnalité des aménagements hydro-agricoles;
  - (4) le fonctionnement des CMC dans les villes;
  - (5) le fonctionnement d'un Bureau Municipal de l'Horticulture (BMH) dans les deux villes;
  - (6) le fonctionnement de «groupes» de cultivateurs du point de vue technique et organisationnel;
  - (7) les perspectives de l'adoption de l'approche École au Champ au niveau national;

- (8) le fonctionnement du micro-crédit par la voie des MECs;
- (9) les synergies avec d'autres intervenants dans le domaine de l'AUP et la couverture globale directe et induite des zones géographiques en hectares (cartographiées) et du nombre et de la catégorie de bénéficiaires.

**h)** le rapport coût-efficacité du projet (*voir définition Annexe I*).

A partir de l'analyse décrite ci-dessus, la mission devra tirer des conclusions spécifiques et proposer toute action nécessaire et complémentaire de la part du Gouvernement et/ou de la FAO/bailleur de fonds. Elle identifiera les composantes du projet qui sont considérées comme un succès et qui méritent être diffusé, autant que les principaux éléments qui justifieraient une assistance complémentaire de la part du donateur pour la consolidation ou l'expansion du programme HUP en RDC. afin de garantir un développement durable. La mission devra aussi attirer l'attention sur toute leçon d'intérêt général.

#### **4. Composition de la Mission**

L'équipe de mission comprendra dans son ensemble les expertises et compétences suivants:

- évaluation de programmes et projets de terrain et d'appui institutionnel;
- développement durable;
- micro crédit;
- Ecole au Champ;
- PPI;
- aménagements hydro-agricoles;
- appui à la commercialisation;
- politiques nationales et acteurs en RDC de coopération internationale;
- politiques et stratégies nationales en RDC de développement agricole et rurale.

L'équipe sera composée par quatre membres:

Un représentant de la RDC désignée par le Ministère des Affaires Etrangères et la Coopération Internationale, pour analyser la pertinence du projet dans la politique de coopération internationale ainsi que les synergies avec d'autres intervenants en appui de l'AUP en RDC.

Un expert désigné par le Ministère du Développement Rural, avec connaissance des politiques et stratégies de développement agricoles au niveau national (République Démocratique du Congo), et de son ancrage institutionnel.

Un agronome désigné par la Belgique, spécialiste dans le domaine de l'horticulture tropicale et des aspects de la production, chargé plus spécifiquement d'examiner la stratégie d'intervention au niveau des bénéficiaires (Ecole au Champ, PPI, micro-crédit, aménagements hydro-agricoles, appui à la commercialisation) et des éléments d'impacts.

Un représentant de la FAO, chef d'équipe, spécialiste d'évaluation de projets de terrain dans le domaine du développement durable, qui se chargera plus particulièrement des questions relatives à la gestion du projet, à l'appropriation et à la durabilité des actions engagées, à la pertinence de la stratégie pour la bonne gestion

de l'HUP mis en place par le biais du projet. Il/elle sera responsable pour la coordination du travail et la distribution des tâches au sein de l'équipe.

Tous les membres de la mission devront être indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne devront pas avoir été directement ou indirectement impliqués dans le projet, ni dans sa formulation, ni dans son exécution et suivi technique.

La mission bénéficiera de l'appui en temps nécessaire du Représentant de la FAO en tant que Budget Holder, de AGPC, Groupe des Cultures Horticoles en tant que LTU, du coordonnateur National du projet ainsi que du Conseiller Technique Principal.

## 5. Calendrier et Itinéraire de la Mission

### 5. Calendrier et Itinéraire de la Mission

Jeudi 17 mai 2007

- Arrivée à Rome des consultants internationaux

Vendredi 18 mai 2007

- Briefing avec PBEE, TCAP et AGPC

Samedi 19 mai 2007

- Voyage Rome –Kinshasa (Grand Hôtel)

Dimanche 20 mai 2007

- 10 heures Rencontre avec le CTP du projet
- Etude des documents

Lundi 21 mai 2007

- 09h00 Briefing avec le Représentant de la FAO.
- 10h00 Rencontre avec l'Attaché à la Coopération à l'Ambassade de Belgique
- 11h00 Rencontre avec le Directeur National du Senahup
- 14h00 Adoption du programme de mission
- 15h00 Présentation générale du projet

Mardi 22 mai 2007

- Présentation des activités du projet à Kinshasa (Conseiller HUP Kinshasa)
- Visite de l'ONG ADECOM (partenaire et bénéficiaire)
- Visite d'associations bénéficiaires
- Visite du centre maraîcher de Kimpoko et Tshuenge (bénéficiaires)

Mercredi 23 mai 2007

- Rencontre avec le Conseiller HUP de Mbanza Ngungu.
- Présentation des activités du projet à Mbanza Ngungu
- Rencontre avec des bénéficiaires
- Rencontre avec le Gouverneur de la ville de Kinshasa
- Etude de documents

Jeudi 24 mai 2007

- Atelier sur l'Horticulture Urbaine et Périurbaine en RDC

Vendredi 25 mai 2007

- Kinshasa – Kisangani (Hôtel Riviera)
- Rencontre avec M Le Maire de Kisangani.
- Rencontre avec M L'Inspecteur Provincial du Développement Rural et M L'Inspecteur Provincial de l'Agriculture.

Samedi 26 mai 2007

- Visites de terrain à Kisangani



Dimanche 27 mai 2007

- Réunion inter consultants pour examiner l'état d'avancement de la mission
- Rédaction des contributions des consultants
- Retour Kisangani - Kinshasa

Lundi 28 mai 2007

- Voyage Kinshasa – Lubumbashi.
- Rencontre avec M Le Maire de Lubumbashi.
- Rencontre avec M L'Inspecteur Provincial du Développement Rural et M L'Inspecteur Provincial de l'Agriculture
- Présentation des activités du projet à Lubumbashi (Conseiller HUP Lubumbashi)

Mardi 29 mai 2007

- Visites de terrain (bénéficiaires) avec l'équipe locale du projet
- Table Ronde avec les partenaires du projet à Lubumbashi.

Mercredi 30 mai 2007

- Rencontre avec le Conseiller HUP de Likasi
- Présentation des activités du projet (Conseiller HUP Likasi)
- Rencontre et discussion avec les bénéficiaires
- Rencontre avec l'ONG chargée de la réalisation de la mise en place des micro caisses

Jeudi 31 mai 2007

- Retour à Kinshasa
- Rédaction des conclusions et recommandations

Vendredi 1 juin 2007

- Préparation de la réunion de restitution. Rédaction des conclusions et recommandations

Samedi 2 juin 2007

- Réunion de restitution avec les autorités nationales (Ministère Développement Rural et Gouvernorat de Kinshasa), l'Ambassade de Belgique et la FAO.
- Départ de Kinshasa pour les consultants internationaux

*Pour le Chef de Mission et l'expert international:*

Dimanche 3 juin 2007

- Arrivée à Rome

Lundi 4 juin 2007

- Debriefing AGPC, TCAP et PBEE

Mardi 5 juin 2007

Fin du debriefing et départ de Rome

*Pour le Chef de Mission:*

- 3 jours pour la finalisation du rapport à domicile
  
- Finalisation du rapport à domicile

## **6. Consultations**

La mission travaillera en étroite relation avec le Représentant de la FAO et avec les institutions pertinentes du Gouvernement, le personnel de projet national et international. Bien que la mission jouira d'une totale liberté pour discuter avec les autorités concernées de tout point qu'elle jugera pertinent pour son travail, elle n'est autorisée à prendre aucun engagement au nom de la FAO, du bailleur de fonds ou du Gouvernement.

## **7. Rédaction du Rapport**

La mission est pleinement responsable de son rapport indépendant, qui ne doit pas nécessairement refléter le point de vue du Gouvernement, de la FAO ou du bailleur de fonds. Le rapport sera écrit conformément au schéma en Annexe 3.

Dans la mesure du possible, le rapport sera finalisé sur le terrain et les conclusions et les recommandations seront pleinement discutées avec toutes les parties concernées en recherchant au maximum le consensus.

La mission devra également remplir le Formulaire Synthétique de la FAO sur l'Évaluation du Projet.

Le Chef de mission est responsable de la finalisation du rapport qui sera soumis à la Représentation de la FAO en RDC dans les deux semaines suivant la fin de la mission. Le rapport sera ensuite soumis par la FAO au(x) gouvernement(s) et au bailleur de fonds, associé à ses commentaires.

## **Annexe 5 : Bibliographie**

## Bibliographie

Banque Africaine de Développement.- Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural au Bas Congo et à Bandundu. République Démocratique du Congo.- 40 p, 2004

CGIAR Strategic initiative on Urban and peri urban initiative.- Proceedings of the expert workshop on appropriate methodologies for Urban Agriculture. Research, Policy development, Planning, Implementation and Evaluation.- Nairobi, October 1-5, 2001

Cofie (O) and al.- Contribution of Urban and Peri Urban Agriculture to Food Security in Sub Saharan Africa.- International Water Management Institute (IWMI), Ghana office, Accra

De Zeeuw (H).- The development of Urban Agriculture ; some lessons learnt.- Key note paper for the International Conference 'Urban Agriculture, Agro-tourism and city region development', Beijing, 10-14 October 2004

FAO.- Country profile. Democratic Republic of Congo.-

FAO.- Projet d'appui à l'Horticulture Urbaine et Péri Urbaine. Rapport de progrès du projet. Période 01.11.2006-30.04.2007. (rapport principal et annexes par ville).

F3E (Fonds pour le Promotion des Etudes Préalables, Etudes Transversales et Evaluations).-Guide méthodologique. L'évaluation. L'évaluation, un outil au service de l'action. IRAM. Décembre 1996

Human development report 2006.- Beyond scarcity : power, poverty and the global water crisis.- UNDP, 2006, 440 p

Initiative pour l'Afrique Centrale.- L'Afrique Centrale et l'Urbanisation.

Ministère du Développement Rural.- Projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et péri urbaine.- Document du projet. Projet GCP/DRC/028/BEL, 75 p, Décembre 2003.

Note conceptuelle.- Projet d'appui à la Gouvernance Foncière en République Démocratique du Congo

OCDE.- Perspectives économiques en Afrique 2005-2006. République Démocratique du Congo. [www.oecd.org/dev/publications/perspectivesafricaines](http://www.oecd.org/dev/publications/perspectivesafricaines)

Plan Directeur National du Développement Agricole et Rural

Programme des Nations Unies pour le Développement.- Kisangani, au cœur de la dynamique communautaire

République Démocratique du Congo.- Eléments constitutifs de la note de politique agricole.

Tollens (E) and al.- Les défis : Sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation. Principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en RD Congo.- Table Ronde sur l'Agriculture en RDC, Kinshasa 19-20 mars 2004. Vers une stratégie de développement agricole, base solide du décollage économique, 28 p

United Nations Development Program.- Human Development Report 2006.- Beyond scarcity : power, poverty and the global water crisis

Vlassenroot (K) and al.- Food security responses to the protracted crisis context of the Democratic Republic of Congo.- Conflict Research Group.- University of Ghent.

## **Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées**

Lieu	Nom	Institution	Fonction
<b>Rome</b>			
	Wilfried Baudoin	Groupe des cultures horticoles, FAO	Expert
	Nebambi Lutaladio	Groupe des cultures horticoles, FAO	Fonctionnaire agricole
	Dominique DeBiase	Département de la Coopération technique (FAO)	Chargée de programme
	Philip Heuts	Conseiller	Représentation permanente de la Belgique auprès de la FAO
	Tullia Aiazzi	PBEE, FAO	Evaluation officer
	Daniel Shallon	PBEE, FAO	Evaluation officer
<b>Kinshasa</b>			
	Charles Mwando Nsimba	Ministère du Développement Rural	Ministre
	André Kimbuta	Ville de Kinshasa	Gouverneur
	Diagne Gana	FAO	Représentant
	Telemans Bruno	FAO	CTP Projet HUP
	Israel Nyamugwabiza	SENAHUP	Coordinateur National du projet HUP et Directeur du SENAHUP
	Lumenga Robert	BMH	Conseiller HUP
	Eugenie Olomba	BMH	Expert Horticole Recherche Développement
	Tenge Tenge Balenga	BMH	Expert Horticole Vulgarisation
	Friti Mubiala	BMH	Expert Horticole Recherche Développement
	Bikawa Makiese	BMH	Expert en agro économie
	Colette Lidjongo	BMH	Expert Horticole Vulgarisation
	Hector Bazeye Mbela	ADECOM	Secrétaire Général
	Philibert	ADECOM	Animateur
	Clément	ADECOM	Animateur
	Muland Maximilien	CATVK	Secrétaire général

	Makoko Evel’Nzo Jocellin	INERA	Chef de Division Biométrie et Informatique
	José Inoula	Association AMANDE	Président
	Bénéficiaires	Association AMED	
Périmètre Kimpoko	Bénéficiaires	Association AMAKI	
<b>Mbanza Ngungu</b>			
	Bruno Kitiaka	BMH	Conseiller HUP
Bas fond de Mbanza Ngungu	Loukaoure Alphonsine	Association AFDI	Bénéficiaire
Perimètre de Wonda	Loutoumba	Association ADEME	Bénéficiaire
Vallée de Loma	Blandine Landu		Bénéficiaire
<b>Kisangani</b>			
	Jean François Desaedeleer	FAO	Cadre associé
	Ayele Butale Iyango	BMH	Conseiller HUP
	Sandja Bilambo	BMH	Expert Agro- économiste
	Paluku Nziabake	BMH	Expert Horticole R/D
	Mwarabu Esinga Lila	BMH	Expert Horticole Vulgarisation
	Florentin Richard Azelito	Ministère du Développement Rural	Inspecteur
	Jean Pierre Biyiye	Ministère de l’Agriculture	Inspecteur
	Jean Marie Butumba	Association ABC	Animateur
	Bénéficiaires	Association AMALI	
	Mamans	Association SAIO	
	Maman Monique		Bénéficiaire individuelle
<b>Lubumbashi</b>			
	Mishail Mutomb Kangaji	BMH	Conseiller HUP
	Beya Nyembo	BMH	Expert Agro- économiste
	Ngity Mbone	BMH	Expert Génie Rural
	Munga Enzya	BMH	Expert Horticole R/D
	Muthunda	BMH	Expert Horticole



	Muyeketa		Vulgarisation
	Gaspard Kapaind	Ministère du Développement Rural	Inspecteur
Kasumbalesa	Irene Valenga	Kashamata	COOPACO
Wwowosa	Oscar Kitwenga	Maindula Main	COOPACO
Kamilombe	Lievin Kadima	Afeveekat	COMALU
Kisanga	Jean Dedieu Kalongwe	Eccojak	COMALU
Kasapa	Catherine Ombaku	Tingitingi	FHF
Mwenda	Laurent Kyembwa	CTD	FHF
Wano	Scholastique Mutoke	Gafem	FHF
Poleni	Kasambilo Faostin	Cooaco	COOPACO
Mwenda	Isabelle Kaita	CTD	COOPACO
Périmètre de Katuba, Mandeleo		Association des mamans	Bénéficiaires
Périmètre Twiktane 1 Kilobelobe			Bénéficiaires
Périmètre de Kamilombe			Bénéficiaires
	Africa Agri		Bénéficiaire de l'activité micro entreprise
<b>Likasi</b>			
	Kindola Wa Ngabo Joseph	BMH	Conseiller HUP
	Félicien Mbavu Muyumbu	ONG Shalamo	Comptable de l'ONG
	Odette Mutombo	Association Maman Kapulwa	Bénéficiaire
	Marie Claire Ngoie	Association Saint François	Bénéficiaire

